

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES
CONFLUENCES

SOMMAIRE

EDITO.....	4
Présentation.....	6
PARTIE 1	8
Gouvernance et Compétences.....	8
Le conseil communautaire	8
Le bureau	8
La conférence des maires.....	8
Les commissions thématiques intercommunales	9
Les commissions institutionnelles	9
Les compétences de la Communauté de communes Terres des Confluences	11
PARTIE 2	13
Fonctionnement et administration : Une équipe au service des habitants	13
Moyens généraux	13
Ressources Humaines et Mutualisation	13
Communication.....	14
Finances.....	15
Marchés publics.....	19
PARTIE 3	22
Les actions de la Communauté de Communes en 2020	22
1- Développement économique, agriculture et attractivité du territoire	22
Aérodrome.....	26
Aménagement numérique.....	26
2- Tourisme et affaires culturelles	27
3- Voirie - Travaux - Mobilité	30
4- Aménagement de l'espace, ruralité et urbanisme.....	32
Services commun instruction	32
PLUi-H.....	35
PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)	37
5- Action sociale et santé.....	39
Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s itinérant	39
Contrat Local de Santé	41
Maison de santé pluri-professionnelle de Saint-Nicolas-de-la-Grave	41
6- Restauration communautaire	42
Travaux cuisine centrale	45
7- Cadre de vie.....	47
Elimination et valorisation des déchets/Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	47
8- Habitat.....	48
Appui technique aux communes sur la police spéciale du maire en matière d'habitat :.....	48
9- Logement.....	49

Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	49
Aire d'accueil des gens du voyage (gestion et suivi)	50
10- Environnement	50
GEMAPI et Eau	50
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)	52
Centre aquatique intercommunal	53

Ce rapport est le premier du mandat 2020-2026. L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire inédite qui a bousculé la vie sociale, économique et associative locale.

Malgré tout, les élections municipales ont pu se tenir et la nouvelle équipe est en place depuis le 15 juillet 2020. Les 62 conseillers communautaires, issus des 22 communes de notre territoire, ont à cœur de faire vivre notre territoire et de préparer son avenir, tout en continuant les projets lancés par l'ancienne gouvernance. Les différentes commissions intercommunales se sont installées et vos élus ont travaillé par le biais d'ateliers thématiques pour écrire notre feuille de route jusqu'à 2026.

Les élus souhaitent poursuivre les efforts déjà initiés en matière de développement et d'attractivité du territoire. L'objectif assumé est d'attirer de nouvelles entreprises, de nouvelles activités, et de nouvelles populations, tout en préservant le cadre de vie de nos concitoyens.

Malgré le contexte de crise que nous traversons depuis plus d'un an, avec un ralentissement de notre vie économique, la Communauté de communes continue d'avancer.

Elle a, notamment, mis en place des aides économiques pour les entreprises. Elle a, également, lancé ses grands chantiers que sont les constructions de la cuisine centrale et du centre aquatique intercommunal, injectant ainsi plus de 15 millions d'euros dans l'économie du pays.

En ce qui concerne ces projets d'équipement, la livraison de la nouvelle cuisine centrale est prévue pour septembre 2021 et les travaux du centre aquatique ont débuté en mars 2021, l'ouverture étant prévue pour l'automne 2022.

Ces chantiers sont également l'occasion, pour des personnes éloignées de l'emploi, de bénéficier d'heures de travail réservées pour (re)nouer avec le monde du travail. Ce dispositif, innovant pour le territoire, porte sur 2 560 heures de travail.

Cette procédure, novatrice sur le territoire, permettra aux entreprises retenues de confier certaines tâches à des chômeurs précaires afin de favoriser leur retour dans l'emploi.

Les projets de territoire avancent également. Le tiers-lieu de travail à Moissac a ouvert ses portes le 19 novembre 2020. Un deuxième espace de travail partagé, dit « de proximité », ouvrira ses portes à l'automne 2021 afin d'assurer un maillage du territoire. Il se situera dans les locaux de la maison France Services de la Ville Dieu du Temple.

Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'année 2020 a permis de valider la stratégie, de travailler sur le plan d'actions et poursuivre la concertation. Avec les élections, il y a eu, également, la mise en place d'une nouvelle gouvernance du PCAET. Son approbation est prévue pour fin 2021 / début 2022.

Le bilan du numérique est, lui aussi, positif avec la pose de 3 armoires NRO : 1 à Castelsarrasin, 1 à Moissac et l'autre à Saint-Aignan. Des permanences s'organisent au fur et à mesure pour informer les usagers de l'arrivée de la fibre dans leur commune et pour leur expliquer les modalités de raccordement.

Je vous invite à lire ce rapport, bilan de nos politiques pour 2020 préparé transversalement par nos agents qui s'investissent au quotidien pour les administrés et pour que nos projets voient le jour.

Article L5211-39**Modifié par Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - art. 40**

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

La Communauté de Communes Terres des Confluences est composée des communes ci-après désignées :

- Angeville
- Boudou
- Castelferrus
- Castelmayran
- Castelsarrasin
- Caumont
- Cordes-Tolosannes
- Coutures
- Durfort-Lacapelette
- Fajolles
- Garganvillar
- Labourgade
- Lafitte
- Lizac
- Moissac
- Montaïn
- Montesquieu
- Saint-Aignan
- Saint-Arroumex
- Saint-Nicolas-de-la-Grave
- Saint-Porquier
- La Ville-Dieu-du-Temple

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à CASTELSARRASIN (82100), 636, rue des Confluences.

La diversité de notre territoire

Suite à la réforme de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Communauté de Communes Terres des Confluences est née le 1er janvier 2017.

C'est le 3^{ème} ensemble intercommunal du département de Tarn-et-Garonne après la Communauté d'Agglomération de Montauban et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne. Les 22 communes qui la composent permettent d'accéder à un patrimoine riche et diversifié.

Ce vaste territoire constitue un formidable bassin de vie puisqu'il se situe à la confluence du Tarn et de la Garonne, autour de deux villes moyennes attractives que sont Castelsarrasin et Moissac et au carrefour de voies de communication telles que le Canal des deux mers, l'autoroute A62, le chemin de fer de Toulouse-Bordeaux.

Il est également un puissant levier de développement économique, touristique et culturel par la richesse de ses paysages qui s'étendent des coteaux du Bas Quercy aux coteaux de la Lomagne, la diversité de ses activités agricoles caractéristiques de l'identité de notre territoire.

Chiffres clés

2017 date de création, après fusion

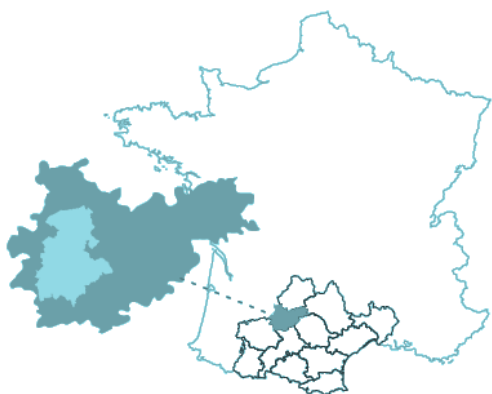
22 communes

42.200 habitants

451 km²

Un territoire intercommunal cohérent, conforme au bassin de vie des habitants.

(60% des actifs travaillent et vivent sur le territoire).



Gouvernance et Compétences

Sur le nouveau mandat 2020-2026, la Communauté de Communes est gérée par un bureau communautaire exécutif, un conseil communautaire et 10 commissions thématiques.

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'assemblée délibérante de la Communauté de communes. Il s'est mis en place lors de la séance du conseil du 15 juillet 2020.

Il comprend 62 conseillers communautaires. Le nombre des représentants est calculé en fonction du nombre d'habitants de chaque commune. Il décide les actions et projets à mettre en œuvre.

Représentation des communes

- 17 élus de Castelsarrasin
- 17 élus de Moissac
- 4 élus de La Ville Dieu du Temple
- 3 élus de Saint Nicolas de la Grave
- 2 élus de Castelmayran
- 2 élus de Durfort-Lacapelette
- 2 élus de Saint Porquier
- 1 élu pour les autres communes (Angeville, Boudou, Castelferrus, Caumont, Cordes Tolosannes, Coutures, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Lizac, Montain, Montesquieu, Saint Aignan, Saint Arroumex)



Conseil communautaire du 30 septembre 2020
Salle Jules Fromage de Saint Nicolas de la Grave

Le bureau

Le bureau de la Communauté de Communes comprend 13 membres. Il est composé d'1 président, de 9 vice-présidents et de 3 conseillers délégués, chacun en charge d'une compétence.

Tout comme le conseil communautaire, le bureau communautaire est un organe exécutif de la Communauté et assume 2 fonctions distinctes :

- 1 fonction délibérative où le bureau agit par délégation du conseil communautaire et prend à ce titre des actes juridiques : les délibérations du bureau.
- 1 fonction d'impulsion de l'action communautaire : instance de réflexion et d'arbitrage. Le bureau définit les orientations des politiques entrant dans le champ de compétences de la Communauté et prépare les débats de l'assemblée.

La conférence des maires

Une conférence des maires est organisée avant chaque conseil Communautaire (4 minimum par an). Cette instance est importante pour développer le sentiment d'appartenance. Les 22 maires préparent les délibérations du conseil Communautaire et échangent sur les projets du territoire.

Les commissions thématiques intercommunales

10 commissions ouvertes aux élus municipaux :

- Développement économique (30 membres)
- Tourisme (30 membres)
- Aménagement durable du territoire (22 membres)
- Finances et actions de mutualisation (31 membres)
- Action sociale (26 membres)
- Communication (22 membres)
- Environnement (32 membres)
- Voirie et Travaux (33 membres)
- Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET) et mobilité (24 membres)
- Santé et lutte contre la désertification médicale (26 membres)

Les commissions institutionnelles

- Commission Locale d'Évaluation pour les Charges Transférées (CLECT)
Création et élection des membres
→ 1 représentant pour les communes de Durfort-Lacapelette, Montesquieu, Boudou, Lizac, Angeville, Castelferrus, Castelmayran, Caumont, Cordes-Tolosannes, Coutures, Fajolles, Garganvillar, Labourgade, Lafitte, Montain, Saint-Aignan, Saint-Arroumex, Saint-Nicolas-de-la-Grave, La Ville-Dieu-du-Temple et Saint-Porquier : désigné par délibération des conseils municipaux
→ 2 représentants pour les communes de Castelsarrasin et Moissac : désigné par délibération des conseils municipaux
- Commission d'Appel d'Offre (CAO)
Election des membres
→ 5 titulaires et 5 suppléants
- Commission pour les Délégations de Service Public
Election des membres :
→ 5 titulaires et 5 suppléants
- Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
→ 2 remplaçants
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)
Création et désignation de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants sélectionnés par le directeur départemental des finances publiques

Les réunions en 2020

- **8** bureaux communautaires non exécutifs
- **5** bureaux communautaires exécutifs
- **6** conseils communautaires
- **7** commissions communautaires (**2** finances, **3** restauration, **1** développement économique, **1** tourisme et affaires culturelles)
- Des rencontres avec les communes :
→ **10** réunions de présentation de la Communauté de communes aux nouveaux élus en présence du Président, de 2 Vice-Présidents ou conseillers délégués et de Mélanie GAUTREAU, DGS de la Communauté de communes (présentation de la communauté, de ses compétences, de la gouvernance et de l'organigramme des services).

Structure de coopération et de mutualisation entre ses 22 communes pour proposer plus de services aux habitants, la Communauté de Communes exerce, au 1^{er} janvier 2020, 3 blocs de compétences :

Des compétences obligatoires redéfinies suite à la loi Notre du 7 août 2015 (aménagement espace, économie-tourisme, GEMAPI, Accueil gens du voyage et collecte des déchets) ;

Des compétences optionnelles soumises à l'intérêt communautaire, c'est-à-dire à une ligne de définition et de partage de ses compétences avec ses communes membres (politique de la ville, voirie d'intérêt communautaire ; action sociale intérêt communautaire (RAM, actions envers les jeunes et les personnes âgées ...); maisons de service au public, politique du logement et cadre de vie (OPAH, PLUIH), et la construction du complexe aquatique ;

Des compétences facultatives (compétences qui ne font partie ni du bloc de compétences obligatoires ni du bloc de compétences optionnelles) : SPANC, action culturelle, aires de covoiturage, gestion de la cuisine centrale avec fabrication des repas, sentiers pédestres, animations rurales et agricoles, projet alimentaire de territoire.

Les compétences* de la Communauté de communes Terres des Confluences



DÉVELOPPE ET AMÉNAGE LE TERRITOIRE

Améliore votre cadre de vie

Développe l'activité et l'esprit d'entreprise

Développe le tourisme

Entretient vos rivières



EST AU SERVICE DES HABITANTS ET DES COMMUNES

Collecte les déchets

Contrôle les assainissements individuels

Entretient les routes

Prépare les repas



ACCOMPAGNE LES USAGERS AU QUOTIDIEN

Eveille les enfants

Aide à la rénovation

Soutient les activités locales

Organise les accès aux soins

Construit des équipements

Accueille les gens du voyage

Terres des Confluences ...

... développe et aménage le territoire

<p>Améliore votre cadre de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En élaborant un PLUi-H, pour un aménagement du territoire plus cohérent et co-construit. • En élaborant un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui constitue une démarche novatrice en faveur d'un développement durable, économe, cohérent et attractif du territoire. • En améliorant votre accès à internet en partenariat avec Tarn-et-Garonne-Numérique. • En instruisant vos demandes d'urbanisme.
<p>Développe l'activité et l'esprit d'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En portant des politiques d'aide et de soutien aux entreprises. • En aménageant l'ensemble des zones d'activité. • En accompagnant les porteurs de projet économique et touristique. • En créant des tiers-lieux pour les travailleurs indépendants et les télétravailleurs.
<p>Développe le tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En soutenant financièrement l'Office de Tourisme intercommunal Moissac-Terres des Confluences.
<p>Entretient vos rivières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En luttant contre les inondations en partenariat avec des syndicats de rivières

* Statuts annexés au rapport d'activité 2020

... est au service des habitants et des communes

Collecte les déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Elle collecte vos déchets ménagers, y compris les encombrants et en assure le traitement et gère 3 déchetteries.
Contrôle les assainissements individuels	<ul style="list-style-type: none"> • Elle s'assure du bon fonctionnement de vos installations d'assainissement non collectif en les contrôlant en cas de vente ou en vous conseillant en cas de réhabilitation et de création.
Entretient les routes	<ul style="list-style-type: none"> • Elle entretient vos routes en dehors des panneaux d'agglomération et dans les zones d'activités. • Elle facilite vos déplacements du quotidien avec, notamment, l'aménagement d'une aire de covoiturage à l'échangeur de Castelsarrasin.
Prépare les repas	<ul style="list-style-type: none"> • Elle s'occupe de votre alimentation en cuisinant pour vous et les cantines de certaines communes en favorisant les circuits courts et en développant un projet alimentaire de territoire.

... accompagne les usagers au quotidien

Eveille les enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Elle propose un Relais d'Assistantes Maternelles itinérant avec des matinées d'éveil sur les communes de Castelsarrasin, Moissac, La-Ville-Dieu-du-Temple, Saint-Porquier, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Saint-Aignan et Montesquieu.
Aide à la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> • Elle accompagne les propriétaires bailleurs et occupants pour la rénovation et/ou l'adaptation de leur logement, par un dispositif financier et d'accompagnement technique.
Soutient les activités locales	<ul style="list-style-type: none"> • Elle anime le territoire en soutenant des manifestations culturelles, des animations rurales et agricoles et en développant des sentiers de randonnée.
Organise les accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> • Elle prend part, aux côtés des partenaires, à la lutte contre la désertification médicale, après la validation d'un contrat local de santé ambitieux et la construction de la première maison de santé pluridisciplinaire mise en service en septembre 2019.
Construit les équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Elle construit des équipements pour vous divertir, vous soigner, vous accompagner dans votre quotidien et pour développer son attractivité. Projets de construction : centre aquatique intercommunal, cuisine centrale.
Accueille les gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> • Elle gère l'accueil des gens du voyage sur le site de Laverdoulette.

Fonctionnement et administration : Une équipe au service des habitants

Moyens généraux

Ressources Humaines et Mutualisation

Le nombre d'agents et l'équivalent temps plein : 76 postes correspondant à 74.00 équivalents temps plein.

Repères

Répartition des emplois par catégorie

A : 6 B : 12 C : 58

soit **76 agents**

Faits marquants

- Nombre d'arrêtés : 611 (contre 358 en 2019, soit + 71 % lié au covid-19)
- Nombre de notes de service : 23
- Nombre de contrats de remplacements : 18
- Nombre d'agents mis à disposition : 6
 - Communes vers EPCI : 3
 - EPCI vers syndicat et CCAS : 3
 - Nombre de service : 1 (Commune vers EPCI)
- Nombre de réponses à des candidatures : 239
- Nombre de stagiaires accueillis : 2
 - Nombre offres d'emplois diffusées en externe : 10 (Directeur Général Adjoint/Responsable entretien patrimoine/Agent développement économique/Technicien déchets/ Secrétaire comptable et technique/Chargé d'accueil et secrétariat mutualisé/ Coordinateur développement social intercommunal/Chargé de mission santé/Directeur des services techniques/Contrôleur SPANC)
- Nombre offres d'emplois diffusées en interne : 10 (via les mails du CDG 82)
- Nombre de jours de formation : 10 jours intégration, 27,5 jours dans le cadre de formation de professionnalisation, 30 jours de formation dans le cadre de la préparation au concours, 21 jours de formation dans un autre cadre (formation mutualisées, formation continue, réunion d'information...)
- Pour la mutualisation, mise en œuvre de formations mutualisées avec les communes du territoire : 3 journées (Conduite de projet)
- Mise en conformité du régime indemnitaire avec la réforme indemnitaire de la fonction publique sur l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 01/01/2020 sur la base des entretiens professionnels 2019.
- Nombre de réunions du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Communauté de Communes : 3 CT / 3 CHSCT

2021 : Les perspectives

- Mise en place du logiciel de gestion du temps de travail (Tangara)
- Mise en place de permanences PLURELYA au sein des services techniques
- Création d'un livret d'accueil nouvel arrivant en partenariat avec le service communication
- Continuité dans les propositions de formations mutualisées sur l'ensemble du territoire
- Evaluation du schéma de mutualisation 2015-2020
- Plan de formation
- Refonte protocole temps de travail en mode projet
- Orientations générales en matière de promotions/avancements de grade et valorisation des parcours
- Bilan de la phase expérimentale du télétravail et généralisation
- Bilan et plan d'égalité femmes-hommes
- Encadrement du droit de grève

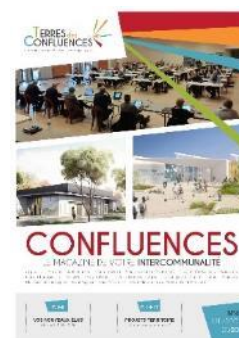
Communication

La communication concourt en premier lieu à informer. Pour la Communauté de Communes, c'est un outil indispensable pour la rendre lisible, expliquer précisément aux habitants son rôle, ses actions et les services qu'elle propose. Il s'agit de démontrer en quoi l'intercommunalité s'implique de manière complémentaire ou se distingue des communes.

Cela permet également de promouvoir le territoire en valorisant les personnalités, les savoir-faire et les ressources qui construisent son attractivité et composent son image externe.

Faits marquants

- 1 numéro du magazine Confluences
- Réalisation du rapport d'activité annuel de 2019 et de différents outils de communication institutionnelle
- Elaboration de supports écrits pour faciliter la communication des différents services
- Présentation de la communauté de communes aux nouveaux élus : préparation d'un ensemble de documents et de goodies distribués lors des rencontres Président/Vice-Présidents/communes
- Mise à jour du site internet de la Communauté de Communes
- Site internet utilisé lors de la période de confinement pour informer les usagers du fonctionnement des services pendant cette période
- Le site internet :
 - Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 :
 - Pour le nombre d'utilisateurs : progression de 62%.
 - Les pages les plus consultées sont la page accueil (+ 113 %) et toujours les déchets et notamment les déchetteries (+ 467 %) et le projet du centre aquatique (+ 228%).
- Le site internet dédié aux entrepreneurs ou porteurs de projet : Confluences Terre d'entrepreneurs est en ligne depuis juin 2018. L'objectif premier de ce site est de permettre aux entrepreneurs ou porteurs de projet, intéressés par notre territoire, de trouver toutes les informations utiles à leur installation.
2020 : + 5% d'utilisateurs.



2021 : Les perspectives

- Mise en place d'un plan de communication
- 2 Campagnes de communication :
 - Centre aquatique : création de 2 vidéos pour montrer l'avancement des travaux du centre aquatique (1 reportage photo, interviews élus, ouvriers, habitants et 1 vidéo avec un drone avec insertion d'infographies pour visualiser les différents espaces au fur et à mesure de la construction)
 - Cuisine centrale : création d'une vidéo promotionnelle pour mettre en valeur l'équipement, les

producteurs locaux, les circuits courts

- Création d'une page Facebook
- Mise en place d'outils de communication interne

Finances

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la covid 19 ralentissant et décalant la poursuite des investissements pour développer l'attractivité du territoire, tout en préservant la bonne santé financière de la Communauté de Communes.

Un plan pluriannuel d'investissement ambitieux de 38,6 millions d'euros sur la période 2017-2021.

Quatre priorités ont été données :

- Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu ;
- Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants ;
- Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée ;
- Travailler ensemble efficacement en recherchant des réponses collectives.

Pour répondre à ces priorités, sept chantiers ont été identifiés comme prioritaires pour le territoire Terres des Confluences :

- Créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation (zones d'activité économiques, pépinières d'entreprises)
- Augmenter la valeur ajoutée des filières (hors tourisme)
- Créer les conditions pour faire du tourisme un levier de développement
- Doter le territoire en services et équipements attractifs (construction d'une cuisine centrale, construction d'une piscine, construction d'une maison de santé, participation au développement du haut débit sur le territoire)
- Structurer une offre de transport novatrice (développement de modes de déplacements doux)
- Mettre en place le cadre d'un aménagement cohérent et de qualité (OPAH, PLUI-H, ...)
- Construire et animer les solidarités territoriales. Mise en place de Fonds de concours envers les communes membres à compter de 2019.

Repères

Rappel des orientations données pour l'élaboration du budget de l'intercommunalité :

→ Pour les dépenses de fonctionnement :

- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement avec pour **cible une augmentation de 2 %**.

7 budgets :

- 1 budget principal
- 1 budget annexe collecte et traitement des déchets
- 1 budget annexe assainissement non collectif
- 4 budgets de zones d'activités

Indicateurs d'épargne :

- Autofinancement net : 1 928 702 €
- Fonds de roulement en fin d'exercice : 10 607 684 €

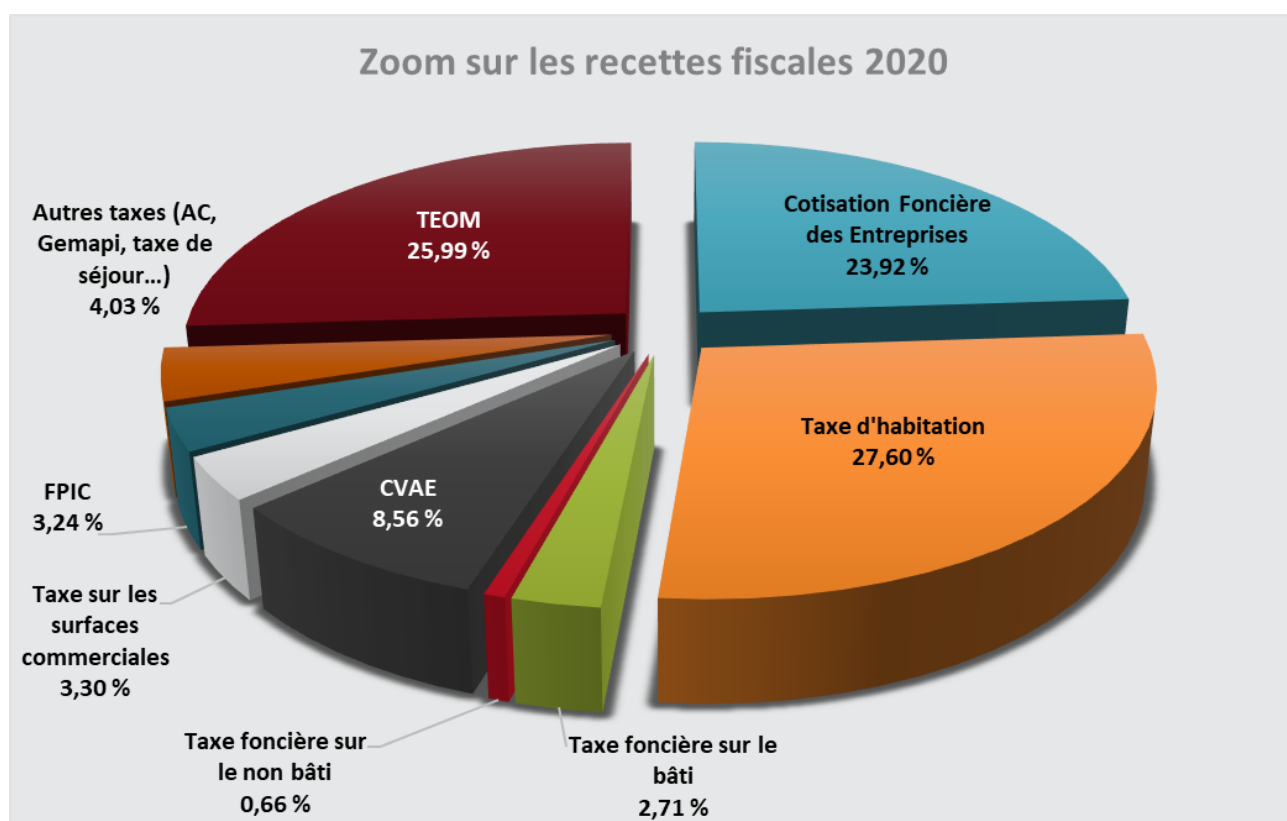
Faits marquants

- La fiscalité directe : évolution des taxes ménages de 2 % en 2020 (hors taxe d'habitation, en raison de sa réforme, le taux ne peut plus être voté)

- Evolution de la TEOM de 1,16% en 2020 (lié à l'évolution des bases), les taux n'ont pas évolué entre 2019 et 2020
- Maintien du taux de CFE à 33.14 %
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : gel de l'enveloppe des communes en 2020, afin qu'elles reçoivent le même produit qu'en 2019. La Communauté de Communes percevant le reste de l'enveloppe
- Produit de la taxe GEMAPI en 2020 de 100 000 €
- En raison de la crise sanitaire, la taxe de séjour collectée en 2020 était de 56 341,22 € (soit une baisse de 17 885,65 €)

Le budget 2020 :

Stabilité des taux pour l'impôt entreprises : 33,14 %
 Hausse des taux ménages de 2 %
 Taxe d'habitation : 9,76 %
 Taxe foncière bâti : 1,10 %
 Taxe foncière non-bâti : 6,77 %



Les taxes spécifiques

La taxe de séjour :

Dans le cadre de la politique de développement touristique du territoire et au vu des actions renforcées pour la promotion et la structuration du tourisme, il a été décidé d'instaurer la taxe de séjour dès le 1^{er} janvier 2018.

La taxe de séjour, collectée par les hébergeurs puis reversée à la Communauté de Communes permet de percevoir une contribution financière des touristes qui séjournent dans un hôtel, une location saisonnière, dans un terrain de camping, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air, un port de plaisance et autres formes d'hébergement. Les recettes de la taxe de séjour seront affectées à la promotion du territoire.

Produit perçu pour 2018 : près de 57.000 €.

Produit perçu pour 2019 : près de 74 300 €

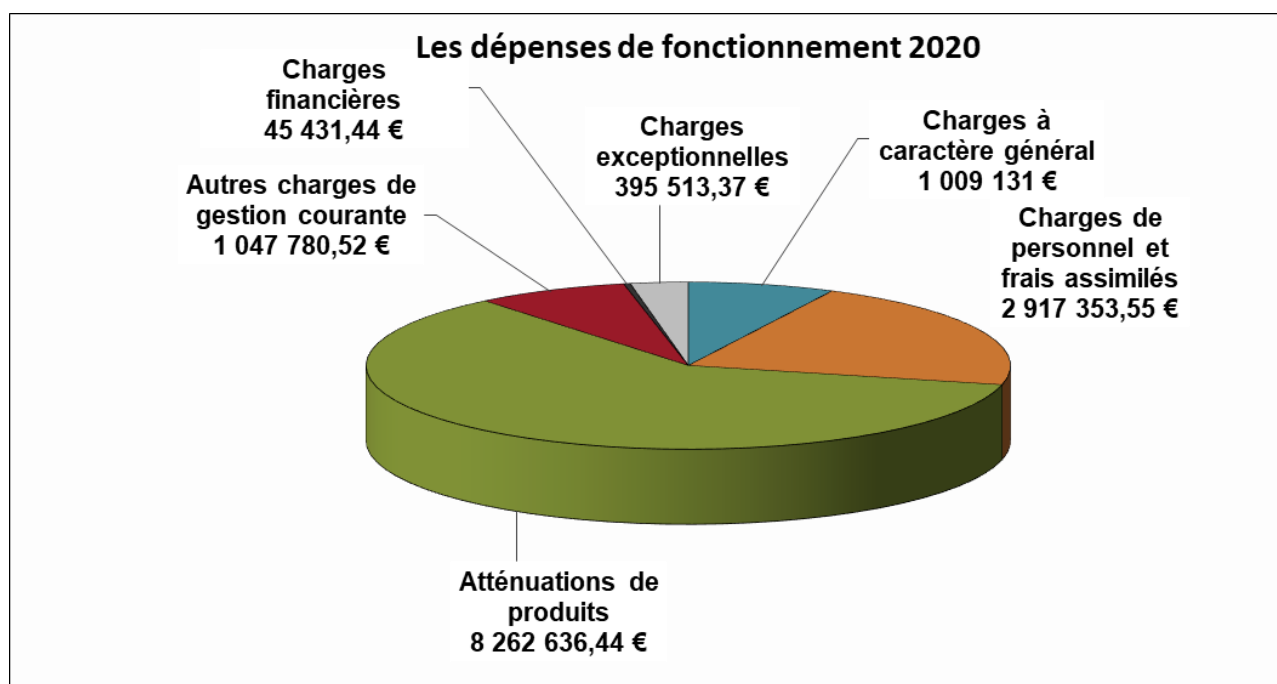
Produit perçu pour 2020 : 56 341 € (chute en raison du confinement liée à la covid 19)

La taxe GEMAPI

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a étendu la liste des compétences obligatoires des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2018 dont la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Pour financer l'exercice de cette nouvelle compétence obligatoire « GEMAPI », les EPCI à fiscalité propre peuvent par délibération instituer et percevoir une taxe. Cette taxe a été instituée par délibération du Conseil Communautaire n° 02/2018-12 du 13/02/2018.

Le produit attendu de cette taxe a été fixé à 50.000 € pour 2018 et 50 000 € pour 2019 et 100 000 € en raison des dépenses liées à cette compétence.



L'investissement

- Equipements intercommunaux
 - Construction de la maison de santé : 62 880,40 € réalisés en 2020 ; Projet terminé
 - Centre aquatique : 607 697,89 €
 - Cuisine centrale : 750 747,27 €
- Développement économique et numérique : 23 180,97 €
- Travaux Tiers Lieux : 64 003,65 €
- Aménagement de l'espace : 76 541,79 €
- Voirie
 - Achat de matériels : 214 045,15 €
 - Matériel roulant pour 145 320 €
 - Matériel et outillage pour 38 884,60 €
 - Matériel de transport pour 29 850,55 €
 - Travaux : 882 807,02 €
- Gestion des déchets : 571 956,11 €
- Fonds de concours versés aux communes membres : 2 000 €
- Aides aux entreprises dans le cadre du fonds de solidarité (aide Covid) : 359 250 €

La dette

Encours de dette : 5 752 066 €.

Capacité de désendettement de 1,3 ans.

Les fonds de concours

Par délibération du 9 juillet 2019, la CCTC a acté sa politique de fonds de concours à destination de ses 22 communes membres. Une volonté politique qui marque un signe fort d'aide et de soutien auprès de ses communes. La CCTC a prévu une enveloppe annuelle de 200 000 € pendant 6 ans

Les domaines d'intervention possibles sont :

- les acquisitions et charges afférentes si elles sont suivies d'une réalisation et si elles s'inscrivent dans un projet éligible.
- les travaux d'aménagement d'espaces publics hors travaux de réseaux et de voirie.
- les travaux d'aménagement, de réhabilitation et de valorisation du patrimoine communal (tous bâtiments communaux),
- les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et les travaux permettant des économies d'énergie,
- les travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics,
- les travaux de réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir une activité spécifique : commerces de proximité, logements à vocation sociale pour les communes de moins de 5 000 habitants.,
- les opérations éligibles à des dispositifs tels que le contrat régional unique, le contrat territorial Occitanie, les fonds leader ...

Tous les dispositifs imposant aux collectivités un financement de l'EPCI.

En 2019, 18 communes ont sollicité des fonds de concours pour un montant total de 168 421 € et en 2020, 6 communes en ont sollicité un soit un total de 85 909 €.

Les travaux financés sont les suivants :

- Restauration de l'église Saint-Martin à Coutures ;
- Création d'un espace de propreté à Angeville ;
- Installation de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal de Lizac ;
- Réhabilitation de l'ancienne mairie de Saint-Aignan en locaux professionnels ;
- Installation d'un système de géothermie à l'école maternelle de Ducau de Castelsarrasin ;
- Travaux de busage de fossés et création d'un chemin piétonnier à la Ville-Dieu-du-Temple.

Zoom sur les dépenses liées à la covid 19

Dépenses liées à la covid 19 (hors RH et aides économiques) : 15 501,60 €

- Achat de masques, lingettes, gants, gel... : 7 503.04 €
- Location d'une pagode 2 fois 15 jours : 756 €
- Achat de plexi : 153.60 €
- Prestation de désinfection journalière pour les locaux et antennes de la CCTC : 7 296 €

Ces dépenses ont été prises sur les dépenses imprévues et la CCTC a reçu une dotation de l'Etat de 670,50 € pour l'achat de masques.

Marchés publics

Le service des marchés publics gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique. Il organise la tenue des commissions d'appel d'offres, en collaboration avec les différents services et veille au respect de la libre concurrence.

Faits marquants

- 10 marchés de services
- 4 marchés de fournitures
- 12 marchés de travaux

Les plus significatifs :

MARCHES DE SERVICES

Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40.000,00 € HT et inférieur à 89.999,99 € HT			
OBJET DU MARCHÉ	DATE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
Etude de préfiguration GEMAPI sur le territoire de la Communauté de Communes Terres des Confluences	25/09/2020	SARL OPALE (mandataire du groupement SARL OPALE – PURE ENVIRONNEMENT – COGITE)	11 300 Cournavel
Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 90.000,00 € HT et inférieur à 213.999,99 € HT			
OBJET DU MARCHÉ	DATE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
Gestion et entretien de l'aire d'accueil de Laverdoulette	14/08/2020	VAGO SAS	33 260 La Teste du Buch
Traitement des déchets ultimes issus des déchetteries intercommunales	29/09/2020	DRIMM	82 700 Montech
Marchés dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées de 214.000,00 € HT			
OBJET DU MARCHÉ	DATE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
Marché de Maitrise d'œuvre relatif à la construction d'une cuisine centrale	18/02/2020	Groupement d'entreprises SARL LABORDERIE TAULIER (mandataire) / OTEIS	82 000 MONTAUBAN
Réalisation des contrôles d'Assainissement Non Collectif	16/03/2020	Pure Environnement	66 100 PERPIGNAN

MARCHES DE TRAVAUX

Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 40.000,00 € HT et inférieur à 89.999,99 € HT			
OBJET DU MARCHÉ	DATE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
NEANT			
Marchés dont le montant est supérieur ou égal à 90.000,00 € HT et inférieur à 5 349 999.99 € HT			
OBJET DU MARCHÉ	DATE DE SIGNATURE DU MARCHÉ	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL

Accord Cadre travaux curage fossés et divers terrassements	7/05/2020	SIREJOLS TP	82 800 Negrepelisse
Accord cadre à bons de commande – Travaux de voirie de réseaux divers sur les zones d'activité	3/06/2020	EUROVIA MIDI-PYRENEES	82 000 Montauban
Travaux de construction d'une cuisine centrale :	4/08/2020		
Lot 1 : VRD		Lot 1 : Spie Batignolle Malet	82000 Montauban
Lot 2 : Clôture		Lot 2 : Dirickx Espace Clôture	31150 Fenouillet
Lot 3 : Gros œuvre		Lot 3 : Montoux	82100 Castelsarrasin
Lot 4 : Charpente métallique – Bardage		Lot 4 : DL Garonne	31600 Seysses
Lot 5 : Couverture – Étanchéité		Lot 5 : Eurotip	82170 Pompignan
Lot 6 : Serrurerie		Lot 6 : Sahuguede	82000 Montauban
Lot 7 : Menuiseries extérieures		Lot 7 : Verre Alu d'Aquitaine	82200 Moissac
Lot 8 : Menuiseries intérieures		Lot 8 : Banzo	82200 Moissac
Lot 9 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafonds		Lot 9 : MMP	82200 Moissac
Lot 10 : Carrelage – Faiences – Sols		Lot 10 : Lacaze	82000 Montauban
Lot 11 : Peinture		Lot 11 : Activ Renov	82000 Montauban
Lot 13 : Electricité		Lot 13 : Fauché	82130 Lafrançaise
Lot 14 : Plomberie		Lot 14 : Quercy Confort	82200 Moissac
Lot 15 : Chauffage Ventilation Climatisation		Lot 15 : Quercy Confort	82200 Moissac
Lot 16 : Cloisons et Faux Plafonds isothermes / Menuiseries		Lot 16 : CP Install	47550 Boë
Lot 17 : Équipements de cuisine		Lot 17 : HRC Diffusion	82200 Moissac
Lot 18 : Équipements frigorifiques		Lot 18 : Boussac	46230 Fontanes
Travaux de réfection de voirie route de la Roquette à Boudou	16/10/2020	EUROVIA MIDI-PYRENEES	82 000 Montauban
Marchés dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées de 5 350 000.00 € HT			
OBJET DU MARCHE	DATE DE SIGNATURE DU MARCHE	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL
NEANT			

Ne sont comptabilisés, ici, que les marchés notifiés dans l'année. Par conséquent, les procédures lancées mais non notifiées en 2020 ne sont pas comprises dans ce total.

2021 : Les perspectives

- Etudes sur les modes de gestion du centre aquatique et de la cuisine centrale
- Marché pour la gestion de la cuisine centrale
- Travaux sur la réhabilitation des déchetteries
- Fournitures de bacs roulants pour la collecte séparative

- Groupement de commandes pour l'acquisition de composteurs avec le Grand Montauban et le Sirtomad
- Marchés de voirie pour le Point A Temps
- Groupement de commandes avec les communes pour la signalisation horizontale de la voirie
- Marché de travaux de voirie 2021-2022 par zones (zone Nord et zone Sud)
- GEMAPI : étude de préfiguration et étude de danger
- Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Laverdoulette
- Finalisation de la passation du marché pour le complexe aquatique
- Equipement de protection individuelle
- Fourniture de produits bitumineux

Les actions de la Communauté de Communes en 2020

1- Développement économique, agriculture et attractivité du territoire

Facteur de développement et de vitalité, l'économie est aussi facteur d'équilibre social et d'intégration pour travailler, mais aussi vivre sur le territoire. Accueillir de nouvelles activités et de nouveaux emplois, faciliter le maintien et le développement des entreprises locales : ces actions participent à la qualité de vie de la Communauté de Communes.

L'action économique est inscrite parmi les priorités de la Communauté de Communes, dans le cadre de son projet de territoire :

- **Chantier n° 1** : créer un écosystème favorable à l'installation de nouvelles entreprises et à leur pérennisation
- **Chantier n° 2** : augmenter la valeur ajoutée des filières

Par ailleurs suite au vote de la loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (loi NOTRe du 7 août 2015), et à la création de la Communauté de Communes Terres des Confluences le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes exerce pleinement et entièrement la compétence en matière de développement économique, et notamment :

- L'attribution des aides à l'immobilier d'entreprises ;
- La création, l'aménagement et la gestion des ZAE ;
- La politique locale du commerce d'intérêt communautaire.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Terres des Confluences a souhaité **définir sa vision du développement économique et touristique à l'échelle de ce nouveau territoire**, afin de se doter, dans un second temps, de moyens et d'outils afin de développer cette compétence. Une mission d'élaboration d'un schéma de développement économique et touristique a donc été menée afin de permettre aux élus et acteurs locaux **d'avoir une vision prospective et concertée du développement économique et touristique sur leur territoire en recomposition. Il a été adopté** en Conseil Communautaire le 12 février 2019.

Dans ce cadre, un plan d'action détaillé a été défini, décliné en axes, objectifs et actions, et pour chacune d'entre elles détaillées et priorisées sur 3 périodes :

⇒ **À court terme : 2018-2021,**

⇒ **À moyen terme : 2022-2024**

⇒ **À long terme : 2025-2027**



Conformément à ce schéma, l'année 2021 devait être dédiée à la commercialisation de la ZA de Barrès 3, au lancement d'animations économiques, notamment au sein de l'espace de travail partagé de Moissac ou en lien avec les clubs d'entreprises et les chambres consulaires.

Néanmoins, la crise sanitaire du COVID-19 et les 2 confinements successifs ont profondément modifiés les objectifs annuels en matière de développement économique. Les actions engagées se détaillent donc tel que suit :

- L'octroi de nouvelles subventions en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, en lien avec les services de la Région ;
- L'ouverture de l'Espace de Travail Partagé « U&Co » sur la commune de Moissac, même si elle a été retardée du fait du 1^{er} confinement ;
- La participation au projet d'espace de travail partagé qui va être déployé à La Ville Dieu du Temple au sein de la « Maison France Services » de La Poste ;
- La poursuite des projets de développement des ZAE (ZA de Barrès 3 et Fleury) ;
- La participation à « Territoire d'industrie » porté par le PETR Garonne-Quercy-Gascogne » : remontée de nouveaux projets dans le cadre du plan de relance voté par l'Etat suite à la crise sanitaire ;
- L'achèvement de la 2^{ème} session de « l'Ecole Régionale du Numérique », en distanciel du fait du COVID-19, en partenariat avec la Région et l'association BGE ;
- Plusieurs actions d'animation ont été programmées, et pour la plupart annulées en raison du COVID.
- Les actions menées dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 (aides d'urgences, opération chèques-cadeaux, communication sur les dispositifs d'urgence, etc).

Chiffres clés

- 15 zones d'activités communautaires
- 2.174 entreprises (CCI 2015)
- 13.821 emplois (INSEE 2013)
- 28 rencontres de porteurs de projets dans le cadre de 7 permanences économiques (contre 35 rencontres réparties sur 12 permanences en 2019).
- 8 demandes de subventions reçues dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise (+3 par rapport à l'année dernière)
- 34.318,99 € attribués
- Bilan de la certification des 13 étudiants de l'Ecole Régionale Numérique :
 - Sur les 15 stagiaires, 5 ont abandonné (3 en lien avec le COVID : démotivation due au passage à distance des cours, maladie),
 - 10 candidats se sont présentés pour le passage du titre professionnel à Moissac
 - 8 d'entre eux ont reçu le titre complet
 - 2 ont eu le 1^{er} **Certificat de Compétences Professionnelles** (= validation partielle)

Chiffres clés COVID :

- Déblocage d'une enveloppe exceptionnelle de 500.000 €, prise sur l'enveloppe des aides à l'immobilier et sur les dépenses exceptionnelles de la Communauté de Communes afin de participer à 3 politiques d'aides exceptionnelles dans le cadre de la crise du COVID 19, en lien avec l'Etat et la Région.
- Déblocage d'une enveloppe de 100.000 € pour la mise en place d'une opération chèque-cadeau afin de donner un coup de pouce aux commerces de centre-ville.

Faits marquants

Zones d'activités

FLEURY

- Poursuite des études de modification du périmètre de la zone et de la rédaction du dossier d'autorisation environnementale

BARRES

- Suivi de l'instruction du dossier d'autorisation environnementale en lien avec les services de l'Etat (Réponse aux avis CNPN et MRAE) ;

- Enquête publique du 1^{er} au 30 septembre 2020 ;
- Permis d'aménager de la ZA de Barrès 3 délivré le 21.12.2020.

Aides économiques

Aides immobilières

- Approbation de 3 subventions dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise
- Soit 34.318,99 € attribués contre 102.834,17 € en 2019.

Aides exceptionnelles COVID

- Volet 2 du Fonds de Solidarité National : **24 entreprises sur le territoire pour lequel la CC a abondé 1.000 €** supplémentaire en complément de la Région et de l'Etat, soit **24.000 €**.
- Fonds de Solidarité Exceptionnel Occitanie : **354 dossiers instruits** pour un montant de **254.250 €** (87% de l'enveloppe de 290.000 € consommée). Cela correspond donc à un accompagnement de **246 entreprises** (certaines ayant déposé plusieurs dossiers).
- Fonds L'occal : 210.000 € allouées à cette politique d'aide.

Point sur la consommation de l'enveloppe au 31.12.2020

Volet 1	Volet 2	Volet 3 (Dispositif clos)	FSN (Dispositif clos)	Total consommation	Rappel enveloppe L'Occal	Reste disponible	Taux de consommation
2.300 €	2.291 €	11.803 €	24.000 €	40.394 €	210.000	169.606 €	20%

Ventes

- BARRES 1 (Castelsarrasin) : 3 promesses d'achat (ZA complète)
- BARRES 2 (Castelsarrasin) : 1 acte de vente signé.
- ZA de TRABESSES (Saint Aignan) : 1 promesse d'achat

Promotion et animation du territoire

- Alimentation de la base de données entreprise, dans le cadre des correspondances COVID via le logiciel A6CMO (qui accompagne les agents du service de développement économique dans leurs missions d'accompagnement des porteurs de projet, d'animation du territoire, bourse des locaux et observatoire du territoire)
- Programmation d'ateliers mais annulés pour la plupart, en raison du COVID-19 :
 - Ateliers création reprise CMA : 27 mars (annulé) et 27 novembre (effectué) à l'espace de travail partagé « U & CO » ;
 - Petit déjeuner de l'Ecole Régionale Numérique : prévu en mai à l'espace de travail partagé « U & CO » (annulée) ;
 - Soirée PME Dirigeants : 9 avril au 1/3 lieu (annulée) ;
 - Forum emploi par Pole Emploi : 31 mars à Castel (annulée) ;
 - Forum Création Reprise : septembre 2020 à Moissac (annulé) ;
 - Le forum économique annuel n'a pas pu être organisé.
- Accompagnement des porteurs de projet (statistiques issues du logiciel) :
 - 32 porteurs de projets identifiés dont 28 reçus dans le cadre de 7 permanences économiques (contre 35 rencontres réparties sur 12 permanences en 2019).
 - 165 contacts avec les entreprises du territoire et les porteurs de projet (hors campagne de phoning et appels dans le cadre de demande de compléments d'information pour l'instruction des demandes de financements) avec pour motif :
 - 50% : informations aides COVID
 - 20% : recherche de financements ;
 - 20% : recherche de terrains/bâtiments
 - 10% : autre

- Opération Chèques cadeaux : la Communauté de Communes a souhaité donner un coup de pouce supplémentaire à ses commerces de proximité, par le déblocage d'une enveloppe de 100.000 €, dédiée à la distribution de chèques-cadeaux, à consommer dans les commerces locaux, via la plateforme proposée par la startup française « Beegift » (20 € acheté = 20 € offert par la Communauté de Communes).
Lancement de l'opération le 18 décembre 2020.
- Communication COVID :
 - 1200 courriers envoyés, ciblés sur le fonds de solidarité et le fonds l'Occal auprès d'entreprises ciblées (commerces, tourisme, artisans, etc.)
 - Campagne de phoning auprès des entreprises (300 appels téléphoniques)
 - Envoi aux 3500 entreprises du territoire d'un flyer réalisé par la CC sur les aides économiques
 - Création et mise à jour régulière d'une rubrique dédiée aux dispositifs économiques d'urgence COVID-19
 - Envoi régulier par mailing des évolutions/actualités en lien avec les dispositifs d'accompagnement économique COVID-19.

Tiers-lieu de travail

- Réalisation de l'aménagement intérieur (mobilier) ;
- Ouverture du site (septembre 2020)
- Accueil de 3 premiers usagers dont 2 réguliers.
- Acquisition d'une plate-forme de réservation et de paiement en ligne.



2021 : Les perspectives

- Fleury et Barrès 3 :
 - 1 Approbation du dossier d'autorisation environnementale de Barrès 3
 - 2 Pré-commercialisation de Barrès 3
 - 3 Démarrage des travaux sur Barrès 3
 - 4 Dépôt de l'autorisation environnementale de Fleury
 - 5 Acquisition et étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une 2^{ème} tranche de la Zone Artisanale de La Biarne.
- Ouverture de l'espace de travail partagé dit « de proximité » de La Ville Dieu du Temple
- Lancement d'une étude pour la requalification des ZAE du territoire (définition des actions à réaliser et hiérarchisation dans le temps)

Promotion et animation du territoire

- Création d'une bourse des locaux vacants
- Newsletter économique
- Reprogrammation des ateliers annulés en fonction de l'évolution du contexte sanitaire

Poursuite de l'animation des dispositifs d'urgence dans le cadre du COVID 19

- Fonds L'occal



- Opération chèques-cadeaux



Aérodrome

Faits marquants

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions correctives et notamment de la procédure d'inspection de l'aire de mouvement.

2021 : Les perspectives

- Approbation des différents documents d'exploitation de l'aérodrome : convention avec le comité de gestion, manuel d'exploitation, etc.
- Conventionnement avec les usagers (Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT))
- Travaux de déplacement de l'entreprise de parachutisme.

Aménagement numérique

La Communauté de communes est compétente en matière d'aménagement numérique. Elle a transféré la compétence au Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique qui a en charge l'aménagement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques mais aussi le développement des usages et services numériques.

Repères

- Subventions de fonctionnement : 26.565 € (participation 2020)
- Subvention d'investissement versée à Tarn-et-Garonne Numérique en 2020 : 7.442,12 € (subvention d'équipement)

Programme 100% Fibre

En mars 2019, la signature d'un contrat de délégation de service public (DSP) avec Altitude Infrastructure via la société de projet Octogone Fibre a marqué le lancement du programme départemental 100% Fibre qui vise à desservir tous les foyers, entreprises et sites publics du département (soit au total 103.402 prises à construire) en fibre optique à échéance fin 2022.



Ce programme structurant a pour objectif d'apporter dans tous les foyers la technologie la plus performante et la plus pérenne, pour une résorption totale des fractures numériques en matière d'internet fixe.

Sur le territoire de Terres des Confluences, les 22.142 prises sont concernées et seront raccordées via 3 nœuds de raccordement optiques (NRO) à Castelsarrasin, Moissac et Saint Aignan (sur 27 NRO à l'échelle départementale) et 55 sous-répartiteurs optiques (SRO) sur 251 à l'échelle départementale.

Le 12 décembre 2019, les équipes d'Octogone Fibre et de Tarn-et-Garonne Numérique ont procédé à la pose du 1^{er} NRO du réseau de la Communauté de communes, à Castelsarrasin

Faits marquants 2020

La poursuite du programme 100% Fibre sur le territoire communautaire en 2020 donne lieu à l'installation des NRO restants à Moissac (14/01/2020) et Saint-Aignan (18/06/2020) ainsi qu'à l'installation des armoires SRO correspondantes.

A l'automne 2020, les premiers abonnés fibre optique du réseau 100% Fibre ont pu souscrire un abonnement sur le secteur de Castelsarrasin.

En parallèle du programme d'aménagement, la Communauté de communes prend part à l'élaboration du Schéma de Développement des Usages et des Services Numériques (SDUSN) porté par Tarn-et-Garonne Numérique. Ce dispositif vise à favoriser l'équilibre de l'offre de services numériques sur le territoire et à la mise en place de ressources mutualisées, publiques et privées.

La mise en œuvre de ce schéma qui couvre notamment l'ensemble des champs des politiques publiques est prévue début 2021.

2021 : Les perspectives

- 1er semestre 2021 : Arrivée de la fibre optique à Moissac, Montesquieu et Saint-Porquier : 1ères offres fibre optique commercialisables par les opérateurs pour les foyers raccordables sur ces 3 communes.
- Mise en place de permanence Octogone fibre : Octogone fibre organise des permanences dans les communes éligibles afin de présenter les modalités de raccordement à la fibre.

2- Tourisme et affaires culturelles

L'Office de Tourisme Intercommunal MOISSAC-TERRES DES CONFLUENCES est un vecteur de promotion économique et touristique du territoire et peut, à ce titre, participer à toute action visant à la promotion de ce territoire.

La Communauté de Communes Terres des Confluences a conclu une convention financière et d'objectifs avec l'Office de Tourisme afin :

- De définir le contenu des missions de service public déléguées par la Communauté de Communes Terres des Confluences à l'Office de Tourisme
- De fixer les objectifs à atteindre par l'Office de Tourisme dans le cadre de ses missions
- De définir les moyens consacrés par la Communauté de Communes Terres des Confluences à la mise en œuvre des missions
- De déterminer les modalités de suivi des actions mises en œuvre par l'Office de Tourisme

Chiffres clés

- 349 441,17 € versés pour le financement de l'OTI
- Les recettes générées par la taxe de séjour en 2019, versées en 2020 à l'OTI : 71 257,80 €
- Les recettes 2020 encaissées par la CC en ce qui concerne la taxe de séjour : 54 087,57 €

Faits marquants 2020

- Suite aux préconisations du SADI en 2019 pour la partie « Terres des Confluences » engagement du travail sur les conventions de logique d'accueil partagé (Relais d'Information Touristique). Conventions signées en 2020 avec Saint-Nicolas-de-la-Grave et Castelsarrasin.
- Février 2020 : signature du contrat Grand Site Occitanie Sud de France Moissac Lauzerte Auvillar.
- Plan d'action 2020 :



LE PLAN D'ACTION 2020

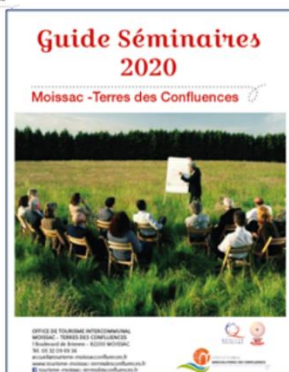
Rappel 2019 ...
 Obtention Classement en Catégorie 1
 Numéro d'immatriculation ATOUT France
 Obtention Marque Qualité Tourisme



2020 :



Editions
printemps 2020



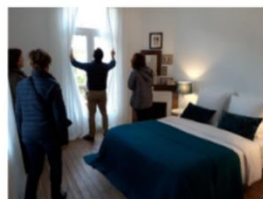
"Guide des commerçants, producteurs, en vente, livrant ou à emporter"



Diffusion sur le terrain de **9500 brochures** et éditions, du 22 juin à mi-juillet auprès de plus de **250 contacts**

- Actions de formation en 2020 :

Actions de Formation janvier - février 2020



Mardi 4 février : formation 16 guides

Thèmes « Firmin Bouisset » et « Abbaye de Belleperche »



En décembre, janvier et février :

6 Eductours - 70 participants

50 % de partenaires socioprofessionnels

À Cordes-Tolosannes, Moissac, St Porquier, Saint Nicolas de la Grave, Castelsarrasin, Durfort Lacapelette

- Actions de promotion en 2020 :



Actions de Promotion janvier - février 2020



Mardi 4 février
#RT 2020 GAILLAC & Destination Campagne



Lundi 24 février Signature contrat
Grand Site Occitanie Sud de France
Moissac Lauzerte Auvillar



Nouveauté : Lancement du projet des « Chuchoteurs » avec les Agitateurs de Destinations Numériques / Réseau des Ambassadeurs

Un projet en co-construction par et pour les prestataires, les habitants, les voyageurs, les collaborateurs et partenaires. Une vraie animation locale. Une marque blanche pour tous les acteurs : les pros du territoire peuvent mettre à leurs couleurs les contenus, pousser leurs propres recommandations. Ils participent ainsi à la prescription de la solution et à la vie de la destination. Une autonomie maximisée et simplifiée : un back office ergonomique, simple, tout est personnalisable en quelques clics.



L'année 2020 marquée par la crise sanitaire



Cette crise mondiale n'est qu'un catalyseur.

Il apparaît évident que **certaines tendances et signaux faibles que nous observons depuis 2015** - et même avant pour certains d'entre eux - **vont simplement s'accélérer et s'amplifier** par la mise en quarantaine d'une grande partie de la population mondiale.



3- Voirie - Travaux - Mobilité

La Communauté de Communes Terres des Confluences exerce la compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie » d'intérêt communautaire.

Le linéaire de voirie, depuis le 1^{er} janvier 2019, sur 22 communes, est de 463 km de voies d'intérêt communautaire, hors agglomération, et 47 km voies communales et 159 km de chemins ruraux non revêtus.

L'entretien est réalisé en partie en régie par le Service Voirie, les services techniques communaux, et une autre partie est confiée à des entreprises via des marchés publics.

VOIRIE

Repères

- Le Service Voirie se compose de 13 agents :

- **1 responsable de l'antenne voirie** chargé de la programmation et du suivi des chantiers, des permissions de voirie, de la réalisation des devis, de la rédaction des CCTP des marchés publics, etc, ...),

- **Une équipe polyvalente** : 1 responsable et 6 agents polyvalents effectuant les travaux divers de maintenance voirie (signalisation, bouchage des nids de poules,...) + Interventions sur les diverses structures communautaires,

- **Une équipe des travaux mécaniques** : 1 responsable et 4 agents effectuant les travaux mécaniques (curage de fossés, entretien et réfection des ouvrages hydrauliques, fauchage et débroussaillage des abords de voirie,...),

- **Un service d'astreinte** assuré par un agent du service technique qui a pour mission d'intervenir en cas d'urgence pour assurer la sécurité de la voirie et de diverses structures communautaires.

L'équipement (régie) :

- 1 pelle mécanique sur roues 15t.

- 1 camion benne 19 T.



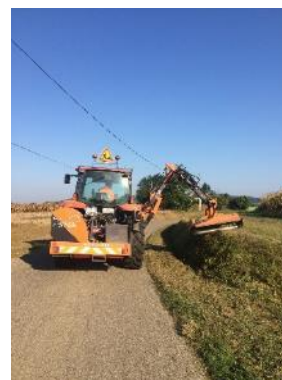
- 2 tracteurs épaveuses.
 - 1 camion poly benne 14t.
 - 2 camions benne 3.5t.
 - 1 fourgon
 - 5 véhicules de liaison.
 - 1 fourgon pour l'astreinte.
 - 1 tracteur chargeur balayeuse.
 - 1 compacteur mixte 120 et sa remorque de transport.
 - Petit matériel.
- Les entreprises titulaires du marché de réfection et d'entretien de la voirie communautaire en 2020 sont : EUROVIA et LAFFONT

Faits marquants

Les travaux réalisés

Travaux en régie

- Travaux d'entretien de chaussée et de renforcement des rives :
 - Environ 240 tonnes d'enrobé froid mis en œuvre pour boucher les nids de poules et grosse déformation de la chaussée.
 - Environ 200 tonnes de grave non traitée, 20 m3 de béton mis en œuvre pour divers renforcements localisés et réfection de têtes de ponts.
 - Environ 60 tonnes de grave émulsion, 200 tonnes de grave non traitée, 80 m3 de béton et grave ciment mis en œuvre pour renforcement de rive ainsi que la réalisation de purges de chaussée en préparation des chantiers de réfection confiés aux entreprises titulaires.
- Fauchage des abords de voirie
 - Période du 15 avril au 15 janvier 2021.
 - 3 passages réalisés.
 - Linéaire traité 445 km.
- Interventions suite aux intempéries.
- Nettoyage suite chutes d'arbres et coulées de boue, éboulement de talus et accotements.



Travaux entreprises

- Travaux de réfection de voirie pour un montant de 690 000 €/ttc (programme 2020).
 - 63 300 m² d'enduit superficiel bicouches et tri-couches réalisés.
 - Longueur traitée 24 km.
- L'entretien des abords de voirie :
 - 25 000 Mètres de curage de fossés réalisés sur l'ensemble des 22 communes.
 - Divers busages et réfections de traversées de route.
- Fauchage des abords de voirie par entreprise.
 - Période de mai à novembre.
 - 3 passages réalisés
 - Linéaire traité 215 km.

Les marchés lancés et attribués en 2020 :

- Marquage routier marché en groupement de commande avec les Communes membres de la CCTC.
- Acquisition compacteur mixte 120
- Travaux réfection voirie route de la Roquette à BOUDOU.

2021 : Les perspectives

- Programme travaux voirie 2021 (700 000 €/ttc).
- Lancement marché travaux voirie 2021/2022

- Programme travaux curage de fossés par entreprises sur 2021 en cours.
- Continuité des travaux d'entretien de chaussée au PATA/PAT en cours.
- Lancement marché de travaux au PAT / PATA.
- Remise à niveau du marquage routier en cours.
- Continuité des travaux réalisés en régie.
- Implantation des panneaux d'entrée d'agglomération sur les voies non équipées en cours.

4- Aménagement de l'espace, ruralité et urbanisme

PLUi-H, PLU des communes, instruction,

Terres des Confluences est un territoire complexe, à la croisée des chemins et des influences. Son intercommunalité dynamique témoigne d'une forte volonté d'agir collectivement, dans le cadre d'un projet partagé de territoire. L'objectif est de renforcer la cohésion sociale et territoriale, en gommant les déséquilibres et en réduisant les inégalités, afin d'offrir aux habitants un mode de vie conforme à leurs attentes et à leur budget.

Services commun instruction

Le service est en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Service mutualisé depuis juillet 2016, il emploie 1 chef de service, 4 instructeurs, et 1 technicien, en charge des contrôles, partagés avec le SPANC.

Faits marquants

1986 actes instruits par le service commun instruction.

Repères

- Instruction de 14 communes
- 9 PLU
- 5 cartes communales
- 8 communes dépendent du Règlement National de l'Urbanisme (RNU)

La Communauté de communes a fait le choix de ne pas stopper l'instruction des dossiers lors du premier confinement, même avec la parution des ordonnances de report des délais d'instruction. La mise en place du télétravail et le roulement des instructeurs au siège de la communauté de communes, pour toutes les démarches administratives (mise en signature, envoi enregistrement...), a permis de garder une continuité de service et de délivrer les autorisations.

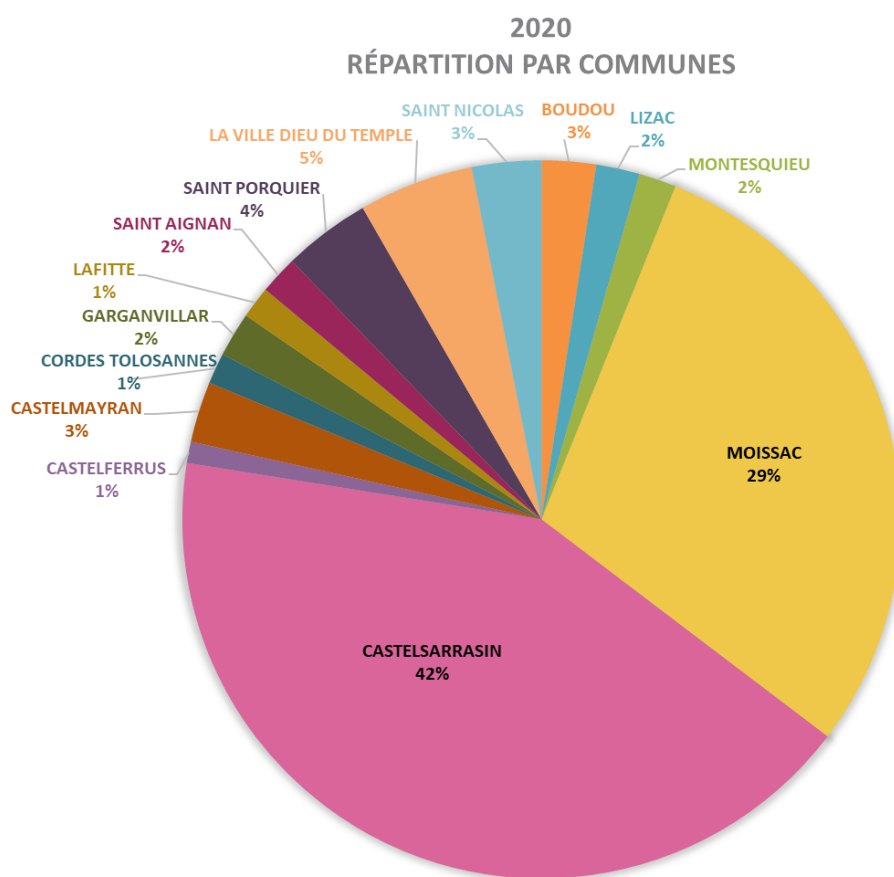
Ce report des délais d'instruction, lors du premier confinement, a permis également de pouvoir traiter les dossiers dans les temps et de ne pas générer de dossier tacite. Cependant, cela a nécessité un travail administratif supplémentaire : calcul et nouvelle notification des délais, information sur les délais d'affichage, relance des services consultés...

Malgré une baisse des dossiers durant le confinement, le nombre de dossier est plus important que l'année passée. Le retard a été rattrapé et le nombre de dossiers déposés n'a cessé d'augmenter depuis la fin 2020 début 2021.

Nombre actes par catégorie et par commune instruits par le service mutualisé sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020

	AT	CUa	CUB	DP Division	DP	PA	PC	PCMI	PC MODIF	PD	TOTAL
BOUDOU	0	22	7	2	12	0	4	4	0	0	51
LIZAC	0	19	7	4	5	0	2	2	2	0	41
MONTESQUIEU	0	16	1	1	13	0	1	3	0	0	35
MOISSAC	6	330	72	6	134	2	21	24	11	4	610
CASTELSARRASIN	24	455	72	32	154	3	25	71	40	4	880
CASTELFERRUS	0	10	1	1	4	0	0	3	1	0	20
CASTELMAYRAN	0	30	4	0	11	0	3	7	1	1	57
CORDES TOLOSANNES	0	16	1	0	7	0	0	3	2	0	29
GARGANVILLAR	1	24	1	4	6	0	2	3	1	0	42
LAFITTE	1	14	3	0	7	0	1	2	2	0	30
SAINT AIGNAN	1	20	1	1	7	1	0	5	0	0	36
SAINT PORQUIER	2	45	3	1	22	0	3	2	3	1	82
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	5	0	4	9	46	0	6	31	7	0	108
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	2	0	19	2	19	0	6	15	1	1	65
TOTAL	42	1001	196	63	447	6	74	175	71	11	2086

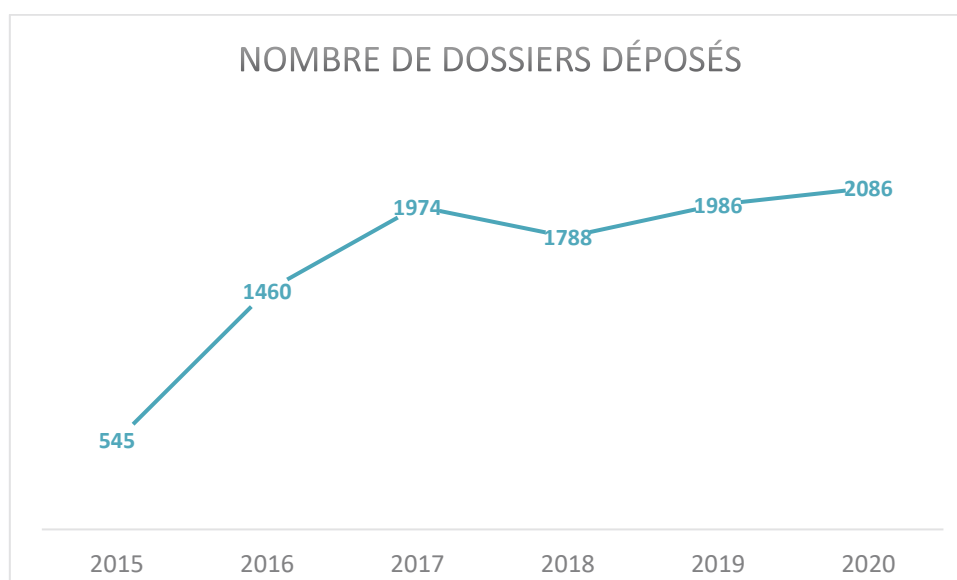
**AT : Autorisation de Travaux ; Cua : Certificat d'Urbanisme (pour connaître les règles d'urbanisme applicables à un terrain) ; Cub : Certificat d'Urbanisme (savoir si votre projet peut être réalisé sur un terrain) ; DP Div : Déclaration Préalable Division ; DP : Déclaration Préalable ; PA : Permis d'Aménager ; PC : Permis de Construire ; PCMI : Permis de Construire pour une Maison Individuelle et/ou ses annexes ; PC Modif : Permis de Construire Modificatif ; PD : Permis de Démolir*



Assistance aux communes

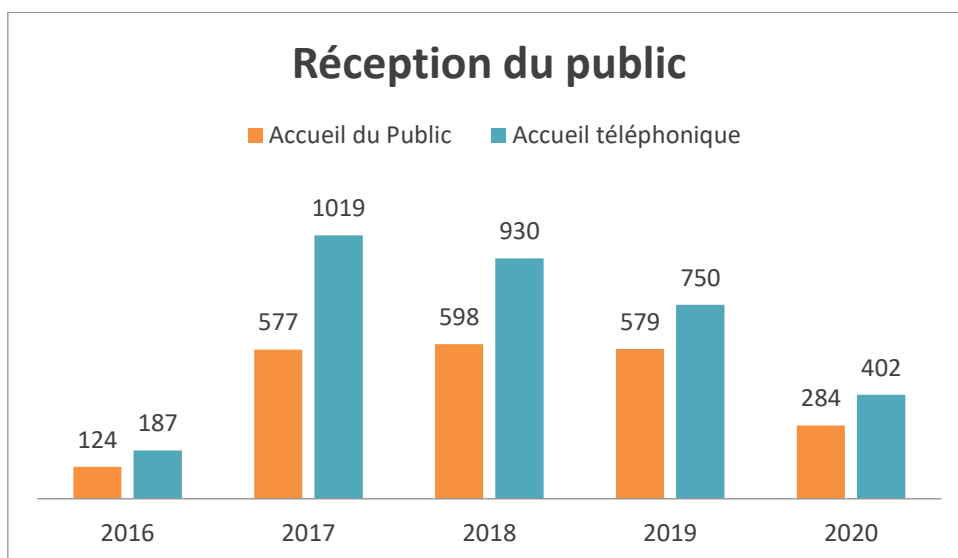
	Boudou	Castelmayran	Castelsarrasin	Cordes Tolosannes	Moissac	LVDT	Montesquieu	T
Note au maire (préparation RDV)			2		4	1	1	
Mise en demeure (suite constat infraction)			4	1	2			
Recours gracieux/Retrait	1		1		2		1	
PV/Arrêté interruptif de travaux		1						
TOTAL	1	1	7	1	8	1	2	

Rétrospective 2015 – 2020



Accueil du public de 8h30 à 13h00 tous les jours

	2016	2017	2018	2019	2020
Accueil du Public	124	577	598	579	284
Accueil téléphonique	187	1019	930	750	402



Année	2016		2017		2018 de sept à dec.		2019		2020	
DAACT déposées	106		124		77		244		193	
	Accordée	refusée	accordée	refusée	accordée	refusée	accordée	refusée	accordée	refusée
	79	27	95	29	44	32	157	87	130	63

2021 : Les perspectives

- Mise en place de la dématérialisation de l'instruction des dossiers ADS : 1^{er} janvier 2022
- Instruction des 22 communes : fin 2022 quand le PLUi-H sera approuvé

PLUi-H

Le projet de PLUi-H a été arrêté lors du Conseil Communautaire du 6 février 2020. En suivant, il a été mis à la consultation des Personnes Publiques associées et des communes membres.



Suite aux ordonnances de report des délais, les communes avaient jusqu'au 19 août pour donner leur avis sur le projet, les personnes publiques associées jusqu'au 25 septembre et le préfet, concernant la demande de dérogation sur l'urbanisation limitée, jusqu'au 24 octobre 2020.

2020 :

- 27 janvier 2020 : Forum élus avant arrêt projet du PLUi-H
- 6 Février 2020 : arrêt du projet du PLUi-H
- Février à octobre 2021 : consultation des personnes publiques associées et des communes membres

- 2 septembre 2020 : présentation du projet de PLUI-H en commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
- 15 septembre 2020 : présentation du projet de PLUI-H en comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)
- Octobre 2020 à novembre 2020 : analyse des avis des personnes publiques associées et des communes
- Décembre 2020 : recours gracieux contre l'avis du préfet
- Février 2021 : refus du recours gracieux par la préfète
- Avril 2021 : recours contentieux

2021-2022 : Les perspectives

- Réunions de travail sur le nouveau projet de PLUI : réunions avec les services de la DDT, COPIL, réunion de travail avec les communes, conférences des maires
- Fin 2021- janvier 2022 : arrêt projet du PLUi-H
- Début 2022 : arrêt du projet du PLUi-H
- 1^{er} trimestre 2022 : consultation des communes et des PPA
- 2^{ème} trimestre 2022 : enquête publique
- 3^{ème} trimestre 2022 : approbation du PLUI-H

PROCEDURES D'EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EN COURS

La quasi-totalité des procédures communales a été finalisée et approuvée sauf deux procédures suite à des difficultés rencontrées soit avec le bureau d'étude soit avec les avis des PPA.

- **Poursuite de la procédure d'élaboration du PLU de Durfort-Lacapelette** : arrêt du projet en février 2019, et consultation des PPA faite. Recours contre le refus de dérogation préfectorale. Jugement du Tribunal Administratif en faveur de la communauté de communes en mai 2021.
- **Approbation de la procédure relative à l'AVAP de Moissac et mise en compatibilité du PLU** : 25 juin 2020
- **Approbation de la modification n°3 du PLU de Moissac + Périmètre modifié des abords** : 6 février 2020

CONDUITE DE PROCEDURES ANNEXES

- Transformation des périmètres ABF de 500m en Périmètres Délimités des Abords (PDA) pour les communes intéressées : approbation en conseil communautaire du 6 février 2020. Ils seront soumis en enquête publique conjointe avec le PLUi.

URBANISME OPERATIONNEL

Faits marquants

Zones d'activités

FLEURY

- Poursuite des études de modification du périmètre de la zone et autorisation environnementale

BARRES

- Suivi de l'instruction en lien avec les services de l'Etat (Réponse aux avis CNPN et MRAE) ;
- Enquête publique du 1^{er} au 30 septembre 2020 ;
- Permis d'aménager de la ZA de Barrès 3 délivré le 21.12.2020.

DROIT DE PREEMPTION

	2016	2017	2018	2019	2020
CASTELSARRASIN	146	134	218	201	270
MOISSAC	146	162	187	134	208
MONTESQUIEU	15	10	9	8	5
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	0	47	63	41	70
SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	0	42	29	30	35
CASTELMAYRAN	0	9	8	9	6
CASTELFERRUS	0	0	2	0	1
SAINT PORQUIER	0	9	12	12	28
CORDES TOLOSANNES	0	0	0	2	3

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)



Repères

Instances de gouvernance

- Comité technique : instance de travail réunissant les élus référents du PCAET, les agents chargés de la conduite du PCAET et le bureau d'études ;
- Comité de pilotage restreint : instance de validation réunissant les élus ;
- Comité de pilotage élargi : instance de validation réunissant les élus et certains partenaires ayant un lien étroit avec le PCAET (Etat, Région, Département, chambres consulaires, gestionnaires de réseaux...)

Modalités de concertation

La réglementation impose la mise en place de modalités de concertation tout au long de l'élaboration du PCAET, néanmoins ces modalités peuvent être librement définies par la collectivité.

Au-delà des modalités de concertation classiques mises en place, il a été décidé :

- De mettre en place des questionnaires auprès du grand public et des acteurs économiques (mis en ligne sur internet, distribués lors du forum des acteurs économiques et du ciné-débat du PCAET et mis à disposition en format papier dans les mairies et au siège de la CCTC) ;
- D'organiser un ciné-débat (en lieu et place d'une réunion publique classique) pour informer et sensibiliser la population au lancement du PCAET ;
- De mettre en place un groupe citoyen constitué de personnes volontaires ayant un lien avec le territoire (domicile, travail, études, loisirs...), intervenant en leur nom personnel et non en tant que représentants d'associations et n'ayant pas le statut d'élu. Le rôle de ce groupe citoyen est de contribuer à l'élaboration du PCAET en enrichissant le diagnostic, en émettant un avis sur la stratégie et le plan d'actions et en proposant des actions concrètes. Composé de 34 personnes, il est destiné à se réunir 3 fois. Des règles de fonctionnement du groupe ont été fixées et retranscrites dans une charte, signée à la fois par les membres du groupe citoyen et par la communauté de communes.

Faits marquants

Janvier – février 2020 : validation de la stratégie du PCAET, travail sur le plan d’actions et poursuite de la concertation

- **7 janvier 2020** : pré-validation de la stratégie du PCAET en comité de pilotage restreint (instance réunissant uniquement les élus) et point sur les demandes du groupe citoyen
- **21 et 23 janvier 2020** : organisation de 4 ateliers multi-acteurs (élus, agents, partenaires institutionnels et acteurs sociaux-économiques) pour travailler sur le programme d’actions selon les thématiques suivantes : 1. Consommation et production locale d’énergie ; 2. Aménagement durable, mobilité et adaptation au changement climatique ; 3. Agriculture, forêt et modes de production et de consommation ; 4. Exemplarité des collectivités et mobilisation autour du PCAET. Participation d’environ 50 personnes.
- **24 février 2020** : 3^e et dernière réunion du groupe citoyen. Participation de 21 citoyens. Formulation d’un avis sur la stratégie et l’ébauche de plan d’action présentés : indication des objectifs/actions considérés comme prioritaires selon le groupe citoyen et proposition de compléments (objectifs ou actions manquantes selon le groupe).
- **27 février 2020** : validation de la stratégie du PCAET en comité de pilotage élargi (instance réunissant les élus et des partenaires). L’essentiel de la stratégie présentée est validé comme base de travail pour la rédaction du programme d’actions. Quelques objectifs doivent être réajustés. Le comité de pilotage réserve la validation définitive des objectifs stratégiques au comité de pilotage final. Le COPIL prend également acte du bilan des travaux du groupe citoyen et confirme que les modalités de poursuite de la concertation seront à définir par les nouveaux élus suite aux élections.

Mars – juin 2020 : en parallèle de la période électorale rallongée et de la période de confinement liées à la crise sanitaire, poursuite du travail sur le plan d’actions du PCAET par les agents en collaboration avec les partenaires (affinement des actions)

Juillet – Décembre 2020 : mise en place d’une nouvelle gouvernance du PCAET suite aux élections

- **Juillet 2020** : installation des instances de gouvernance de la communauté de communes et élection d’un conseiller délégué au PCAET et à la mobilité membre du bureau communautaire ;
- **16 Décembre 2020** : création en conseil communautaire des commissions thématiques intercommunales dont la commission PCAET-mobilité (inexistante sous le mandat précédent) chargée de suivre notamment l’élaboration et la mise en œuvre du PCAET. Modification de la composition du bureau communautaire : création d’une 9^e Vice-Présidence au PCAET et à la mobilité (en remplacement du conseiller délégué) ;

2021 : Les perspectives

- Installation de la commission PCAET-mobilité et réajustement des instances de gouvernance du PCAET (COTECH, COPIL restreint, COPIL élargi...)
- Finalisation du plan d’actions et validation
- Définition des dispositifs de suivi et d’évaluation, finalisation de l’évaluation environnementale stratégique et validation
- Arrêt de projet du PCAET fin 2021 / début 2022
- Poursuite de la concertation

5- Action sociale et santé

Les élus de la Communauté de Communes recherchent la meilleure adéquation possible entre les besoins de la population et l'offre de réponse portée par l'intercommunalité et les CCAS sur le territoire.

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s itinérant

Repères

	DEPUIS LE 1 ^{er} JUILLET 2019	ANNEE 2020
Educatrice de jeunes enfants	3	3
Assistants maternelles en activité	145	142
Enfants accueillis	355	375
Fréquentation lieux d'accueils	67 AM 176 enfants	122 AM 208 parents 289 enfants
Matinées d'éveil	11 matinées d'éveil réparties sur 7 lieux St Nicolas St Aignan Lafitte St Porquier La Ville Dieu du Temple Castelsarrasin Moissac	11 matinées d'éveil réparties sur 7 lieux St Nicolas St Aignan Lafitte St Porquier La Ville Dieu du Temple Castelsarrasin Moissac
Permanences (nb de ½ journées)	5 à Castelsarrasin 4 à Moissac 4 en itinérance	5 à Castelsarrasin 4 à Moissac 4 en itinérance

- 1 MAM (Maison d'Assistants Maternelles à Castelferrus) avec 16 places

Faits marquants

Pour les assistantes maternelles et les enfants

- Galette des rois en janvier 2020 à Moissac avec enfants/parents assistantes maternelles.
- Spectacle proposé par la médiathèque de Castelsarrasin en février 2020.
- Bébé lecteur spécial Noël proposé par la médiathèque de St Nicolas.
- Bébé lecteur : une séance à la médiathèque de Moissac.
- Eveil musical avec Stéphane Melleton, séances maintenues selon les protocoles liés à la pandémie Covid.
- Babygym avec l'association EPGV, séances programmées 2 fois par mois à La Ville Dieu du Temple pour toutes les assistantes maternelles et une fois par mois à Montesquieu selon protocoles sanitaires.
- Ludothèque mobile Tour de jeux : Animation prévue initialement en mai et reportée en novembre en raison des conditions sanitaires. Séances de jeu proposées par l'animatrice de la ludothèque à St Nicolas et St Aignan (les 3, 5, 17 et 19 novembre) : Les thématiques proposées étaient : le rond, le noir et le multi-sensoriel.
- Sorties à la ferme du Domaine d'Opale en septembre et à la ferme de St Martin
- Sorties au parc de Clairefont, soit 11 sorties entre juillet et septembre pour maintenir les matinées d'éveil à l'extérieur pendant la pandémie.
- Sortie à la base de loisirs de St Nicolas en septembre

- Sorties à la médiathèque de Castelsarrasin

Soirées à thème pour les assistantes maternelles et les parents

- Une soirée créative : fabrication d'une échelle des émotions à destination des jeunes enfants.

Pour les assistantes maternelles

- 6 Groupes de paroles avec une psychologue
- Formation continue (Sauveteur Secouriste du travail, Droits et devoirs dans l'exercice de son métier, Eveil musical, Les neurosciences, Le livret d'accueil)

Conséquences du Covid 19

La crise sanitaire de cette année 2020 a eu un retentissement sur l'activité du RAM. Les matinées d'éveil n'ont pas pu avoir lieu entre le 16 mars et le 22 juin 2020. De juin à mi-septembre, les matinées d'éveil ont pu reprendre en mode allégé avec des rencontres en extérieur dans un premier temps. Puis des rencontres dans les différents lieux avec des groupes restreints (10 personnes maximum enfants/adultes).

Pendant le 1^{er} confinement, les animatrices du RAM étaient en télétravail, joignables par téléphone et mail. Une permanence était assurée pour répondre aux besoins des usagers, parents et assistantes maternelles. La principale activité du relais était de garder le contact avec les assistantes maternelles en leur envoyant régulièrement des informations liées au confinement et à leur métier (indemnités, protocoles sanitaires, contrat de travail avec les parents...)

Les matinées d'éveil du RAM ont pu reprendre en intérieur à partir de septembre mais des inquiétudes subsistent et certains parents ou assistantes maternelles préfèrent encore éviter les contacts.

En raison des recommandations sanitaires, de fin juin à mi-septembre, les matinées d'éveil ont été proposées systématiquement en extérieur. Par la suite, une jauge de 12 personnes maximum (adultes + enfants) a été fixée pour les accueils en intérieur. Castelsarrasin, en raison de la taille des locaux : 8 personnes maximum.

L'année 2020 a eu une incidence importante sur le RAM intercommunal pour plusieurs raisons:

- Fermeture du pôle de Moissac pendant 2 mois en raison de l'absence de l'éducatrice,
- Impact de la crise sanitaire avec arrêt des matinées d'éveil et des accueils public en présentiel jusqu'au 20 juin
- Reprise timide des participations aux ateliers d'éveil à partir de septembre. Certaines assistantes maternelles et parents ne souhaitent toujours pas favoriser les regroupements. La jauge maximum de 12 personnes présentes (adultes et enfants) pendant les matinées a rendu nécessaire les inscriptions préalables.
- Malgré le déconfinement, les familles ne prennent pratiquement plus rendez-vous et privilégient les échanges par mail ou téléphone. (Le nombre de rdv a été divisé par 2 par rapport à 2019).
- Les demandes de gardes ont également été divisées par 2 et il est à noter qu'il n'y a eu aucune demande saisonnière en lien avec la saison des fruits contrairement aux habitudes sur Moissac.

2021 : Les perspectives

- Relancer les rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD de Moissac
- Développer les animations « Bébés-lecteurs » avec les médiathèques de St Nicolas, Moissac et Castelsarrasin.
- Mettre en place un service de prêt de malles pédagogiques à l'attention des assistantes maternelles et des parents
- Faire évoluer le partenariat avec la ludothèque Tour de Jeu afin de varier les activités du Relais pour le rendre attractif et proposer du prêt de jeu par son intermédiaire.

- Renforcer la communication du RAM itinérant
- Accompagner les assistantes maternelles pour développer leur professionnalisation et améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant. Mise en place d'ateliers « Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent »

Contrat Local de Santé

Repères

- Signature du CLS le 28 août 2019

Faits marquants

- Recrutement d'un coordinateur CLS en janvier 2020 (1 an)
- Suivi de 36 fiches actions sur 6 axes :
 - Axe 1** : Organisation des soins primaires
 - Axe 2** : Prévention et promotion en santé
 - Axe 3** : Protection des populations : Santé environnementale
 - Axe 4** : Parcours vieillissement
 - Axe 5** : Parcours santé mentale
 - Axe 6** : PRAPS (Personnes en situation de précarité)
- Mise en place de la gouvernance (réunions de porteurs, réunions thématiques, comité de suivi, comité de pilotage).
- Prise de contact avec les différents acteurs de la santé sur le territoire.
- Participation à des actions de dépistage Covid et d'information
- Participation à l'organisation du transport des personnes vulnérables pour accéder à la vaccination Covid en lien avec les services de la préfecture et de la région.



2021 : Les perspectives

- Mise en place d'un Conseil Local en Santé Mentale
- Prendre contact avec les différents acteurs de la santé sur le territoire
- Remobiliser les acteurs du CLS
- Engager une réflexion sur la démarche d'évaluation du CLS
- Recrutement d'un coordonnateur santé avec une mission élargie sur la politique locale de santé publique du territoire intercommunal (attractivité médicale, coordination CLS et CLSM).

Maison de santé pluri-professionnelle de Saint-Nicolas-de-la-Grave

Repères

- 1^{ère} réponse à la désertification médicale en milieu rural sur notre territoire
- 620 m² de surface permettant d'accueillir 2 médecins généralistes, 2 cabinets infirmiers et 1 cabinet de kinésithérapeutes. Possibilité d'accueillir 2 médecins généralistes supplémentaires, ainsi qu'un autre professionnel de santé dans un local dont l'aménagement est volontairement laissé en attente pour permettre de l'adapter aux besoins d'équipements spécifiques (orthophonistes, psychologues, podologues, dentistes)
- Coût : 1 360 380,53 € TTC



Faits marquants

- Ouverture de la Maison de Santé Septembre 2019
- Bail contracté avec la Société Interprofessionnelles de Soins Ambulatoires (SISA) des halles de la Sère le 13 août 2019.

2020 :

- Fonctionnement de la Maison de santé
- 2 médecins généralistes
- Toujours la possibilité d'accueillir d'autres médecins généralistes

Perspectives 2021

- Développer des actions en partenariat en cohérence avec le CLS autour de la prévention et promotion de la santé.

6- Restauration communautaire

Chiffres clés :

Année scolaire 2019-2020

- 43 333 repas pour les Maternelles (- 20 741 repas / 2018-2019)
 - 25 686 pour Castelsarrasin
 - 17 647 pour Moissac
- 96 709 repas pour les Primaires (- 45 376 repas / 2018-2019)
 - 51 181 pour Castelsarrasin²
 - 40 070 pour Moissac
 - 5 458 pour Boudou
- 12 062 repas pour les Centres de Loisirs (- 8 411 repas / 2018-2019)
 - 7 609 pour Castelsarrasin
 - 3 981 pour Moissac
 - 472 pour Boudou
- 4 393 repas pour la crèche de Moissac (- 2 869 repas / 2018-2019)
- 2 526 repas adultes (- 816 repas / 2018-2019)
 - 1 pour Castelsarrasin
 - 2 525 pour Moissac

La cuisine centrale a préparé 211 228 repas sur la période scolaire 2019-2020, soit une diminution de 72 314 repas en comparaison à 2018-2019.

Cette nette diminution est due à la crise sanitaire de la Covid-19, qui a entraîné la fermeture des écoles à plusieurs reprises.

Repères

- Une Délégation de Service Public avec SOGERES, qui a été prolongée de deux ans, soit jusqu'au 31 août 2021, afin de permettre la construction de la nouvelle cuisine centrale.
 - Les menus sont étudiés en commission. Elle a lieu tous les 2 mois, en présence des personnes référentes. La commission met également en avant les problèmes rencontrés sur les différents offices, trouve des solutions et vérifie le respect des règles d'hygiène
 - Composition

Pour la Communauté de Communes : la Vice-Présidente de la Commission, l'assistante de gestion financière et le conseiller en restauration collective.

Pour les Communes : l'élue en charge des affaires scolaires et un responsable du service.

Pour la cuisine : la Directrice de la Cuisine Centrale, un cuisinier ainsi que la diététicienne.

- Les produits

Un maximum de plats maison avec des produits frais et locaux. Toutes les compotes sont faites maison.

Les achats responsables sont composés de produits issus de filières (cf. carte) :

- Courtes (un seul intermédiaire)
- Locales (origines sud-ouest) → poulet LBR entier, produits maraîchers...
- Bio
- Labellisées (Label rouge) → filière historique veau de l'Aveyron, volaille de Loué...
- Et de bassins de production de qualité (race à viande Charolais du Bourbonnais).

➤ **Actions de communication valorisant les produits de qualité et de proximité**

Des producteurs locaux partenaires



**Approvisionnement locaux
2019-2020**

Moulin de Montricoux – Montricoux (82)
Farine d'origine biologique

Fromagerie La Lémance – Montayral (47)
La it d'origine biologique
Camembert, Brie et chèvre

Sra Le Pré Vert – Périgueux (24)
Coopérative d'éleveurs bio du Sud-Ouest
Sauté de veau

Blason d'Or – Saint Laurent Les Vignes (24)
Volailles nées, élevées, abattues et transformées
en Périgord, certifiées Label Rouge
Poulet entier

Biscuiterie du Quercy – Montcuq (46)
Meringue / Gaufre

Fournil de Gascogne – Auch (32)
Boulangerie dont la fabrication est artisanale
avec les procédés l'ancienne avec des
ingrédients issus de l'agriculture biologique
Pain bio

Yéo Frais – Toulouse (31)
Laiterie fabricant des yaourts avec du
lait français d'origine biologique
Yaourt à la vanille de marque Yogourmand



Mr CAUBY - Moissac (82)

Agriculture raisonnée
Pommes / Pommes pour la compote

Mme Boerchia - Les Barthes (82)

Agriculture raisonnée
Prunes / Cerises / Pêches / Nectarines / Abricots / Raisins

BOUSQUET VIANDE – Rodez (12)

Boucherie et atelier de fabrication
Sauté de bœuf de race Aubrac origine France (Aveyron, Lozère ou Cantal)
Chipolatas / Saucisse de Toulouse : porc origine France et fabrication locale

Mr Saint Sardos - Castelsarrasin (82)

Agriculture biologique
Kiwis – en saison

Aux saveurs du Quercy - Cazes-Mondenard (82)

Groupe de producteurs locaux et bio (ou en conversion) sur le Tarn-et-Garonne
Pommes / Poires / Rabais

Potirons / Butternut / Carottes

Le Fournil des Délices – Castelsarrasin (82)

Pains pour les écoles et le CCAS de Castelsarrasin
Boulangerie Combarieu – Moissac (82)
Pains pour les écoles et le CCAS de Moissac

Serres de Bessière – Bessières (31)

Producteurs de tomates de mai à novembre

Tout au long de l'année, **Pomona Terre Azur**, nous garantis de mettre des produits régionaux en priorité.
Par exemple : les carottes des landes (40), la salade du 47 ou 82, les pommes du 82, etc. Toutes nos pâtisseries sont faites à base de farine du Moulin de Montricoux

Achats responsables

Le contrat de DSP demandait un minimum de 40 % d'achats responsables dans les menus.

Pour l'année scolaire 2019-2020, les achats responsables atteignent 84,29 % (en augmentation de 14,09 % / 2018-2019) grâce à l'engagement auprès de 15 producteurs locaux partenaires.



La diététicienne de la cuisine centrale passe régulièrement sur les offices et tient un tableau récapitulatif qui indique les améliorations ou les axes de travail pour chaque restaurant scolaire.

→ La qualité

- Les analyses bactériologiques et prélèvements de surface sont réalisés mensuellement par un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant
- Ils sont destinés à évaluer sur la cuisine centrale la qualité sanitaire des matières premières, des produits préparés ainsi que l'état de propreté du matériel et des locaux
- Les audits complet/suivi permettent de s'assurer du respect des process pour garantir la qualité sanitaire de la prestation. A chaque visite sur la cuisine centrale et offices, un plan d'action est mis en place à partir des écarts constatés

Faits marquants

- Matériel

La Communauté de Communes est en charge du remplacement du matériel des offices (four de remise en température et armoire positive) ainsi qu'une partie du matériel de la cuisine centrale. En 2020, nous avons investi pour 9 836.50 € (+ 8 472.18 € par rapport à 2019) :

- Grilles rislan pour 771.12 €
- Cellule de refroidissement pour 1 544.03 € (pour la cuisine centrale)
- Evaporateur double flux pour 7 521.35 € € (pour la cuisine centrale)

Travaux cuisine centrale



Esquisses : Laborderie Taulier Architecte

Repères

- Cuisine centrale actuelle vieillissante
- Choix des élus : projet de construction d'une nouvelle cuisine centrale voté par délibération en date du 8 février 2017

Projet :

- Capacité de 2.500 repas par jour avec une place dédiée aux circuits courts (légumerie...)
- Les principaux espaces prévus au projet sont les suivants :
 - Des espaces de production des repas, depuis le stockage des matières premières et consommables, leur cuisson et/ou transformation, leur tranchage, assemblage et/ou dressage, ainsi que leur conditionnement, ce jusqu'à l'expédition des repas (locaux d'allotissement)
 - Des espaces dédiés à l'entretien du bâtiment et au nettoyage des éléments de process : Le stockage des produits d'entretien, postes de nettoyage et désinfection ; laverie
 - Des espaces liés au personnel : vestiaires, salle de pause, bureaux administratifs.
- Pour les écoles, les repas ne seront plus produits et livrés en barquettes jetables mais en bacs gastro-normes inox.
- L'aménagement de circulations et de quai de livraison et d'expédition adaptés aux flux.
- L'aménagement de stationnements.

Faits marquants 2020

- Maîtrise d'œuvre pour réaliser le projet de la cuisine centrale : Laborderie Taulier Architecte
- 24 janvier 2020 : remise de l'Avant-projet (AVP)
- Validation de l'AVP : février 2020
- 6 février 2020 : Conseil Communautaire pour autoriser le Président à signer le permis de construire
- Février 2020 : Dépôt du Permis de Construire
- Mai 2020 : Attribution des marchés de travaux
- 5 août 2020 : notification des marchés de travaux avec une réunion de démarrage le 6 août 2020. Nombre de lots : 18 pour un montant de 2 404 602.66 € HT soit 2 885 523.19 € TTC de travaux.
- Avance forfaitaire : pour les marchés de travaux, il est prévu, habituellement, 5% d'avance. Suite à la crise COVID, et afin de soutenir la trésorerie des entreprises, 30 % d'avance forfaitaire ont été prévus. Nous avons versé 279 304.62 € d'avance forfaitaire en 2020.

Clauses d'insertion :

La Communauté de communes a souhaité contribuer au retour à l'emploi pour les personnes les plus éloignées en imposant des clauses "sociales" dans certains de ses marchés publics, dont celui de la cuisine centrale.

- Objectif : favoriser la mise en situation de travail de ces personnes, pour développer leurs aptitudes et compétences professionnelles pour (re)trouver un emploi durable.
- Pour le marché de la cuisine centrale : 460 heures prévues imposées aux entreprises :
 - Lot VRD ;
 - Lot gros œuvre ;
 - Lot charpente/bardage.

L'opération de la Cuisine Centrale de Castelsarrasin a permis de générer **551,5 heures**. Quatre personnes sont intervenues sur site pour effectuer ces heures. Une personne avait plus de 50 ans, une personne habitait un quartier prioritaire, 2 personnes relevaient de l'Insertion par l'Activité Economique. Les contrats utilisés pour ces personnes sont de l'intérim/intérim d'insertion pour 3 et un emploi durable a été déclenché grâce à cette opération.

- 16 septembre 2020 : début des travaux
- Courant 2020 : rédaction du cahier des charges pour la consultation du nouveau gestionnaire avec les communes membres du futur groupement de commandes, avec l'appui du cabinet Agriate.

Perspectives 2021

Ouverture de la nouvelle cuisine centrale prévue pour le 1/09/2021.

Nouveautés majeures : mise en place de bacs gastro-normes en lieu et place des barquettes plastiques jetables et, dès septembre 2021, ce sont 50% de produits durables dont 25% de produits issus de l'agriculture biologique avec une montée en puissance en 2023.

Remise en concurrence du prestataire gestionnaire de la cuisine centrale sous forme de marché public avec un groupement de commandes pour les communes de Castelsarrasin, Moissac, Boudou et Montesquieu et les CCAS de Castelsarrasin et Moissac, la CCTC étant le coordonnateur du groupement.



17 juin 2021 : aménagement des extérieurs

7- Cadre de vie

Elimination et valorisation des déchets/Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

En charge de la compétence protection et mise en valeur de l'environnement, la Communauté de communes gère la collecte des "déchets ménagers et assimilés" et met en œuvre des solutions pour développer le recyclage et limiter le coût du service.

Repères

- Collecte des déchets ménagers : 10 273 tonnes collectées d'ordures ménagères et assimilés, en baisse par rapport à 2019 (10 371 tonnes) et depuis la création de l'intercommunalité (10 826 tonnes en 2017).
 - Dont 568 tonnes de déchets verts
- Tri sélectif : collecte hebdomadaire ou tous les 15 jours, 1 164 tonnes de verre, 2 041 tonnes de tri sélectif
- Déchetteries :
 - Saint-Béart à Castelsarrasin : 4 673 tonnes, 37 199 passages (particuliers et professionnels)
 - Saint-Pierre à Moissac : 2 336 tonnes, 23 733 passages
 - La Biarne à Saint-Nicolas-de-la-Grave : 969 tonnes, 10 547 passages (particuliers et professionnels)
 - Moyens humains : 1 chef de collecte, 1 agent d'accueil de déchetteries, environ 30 ETP pour la collecte, 1,20 ETP responsables et administratifs, 1 ambassadeur du tri.



Faits marquants

- Organisation du service :
 - Maintien de la continuité de service pendant la crise sanitaire
 - Mise en place des marchés d'entretien des véhicules poids lourds et pour le traitement des déchets chimiques, renouvellement du marché de traitement des encombrants
 - Validation de l'avant-projet des travaux d'optimisation des déchetteries intercommunales et demande de subventions
 - Inspection de la déchetterie Saint Béart par la DREAL et enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE)
- Moyens matériels :
 - Acquisition d'un fourgon à hayon pour la livraison des bacs
 - Renouvellement d'une benne à ordures ménagères
 - Aménagement d'une aire de lavage au quai de transfert
- Actions de sensibilisation et de réduction du volume de déchets :
 - Mise en place des tarifs de la redevance spéciale pour les producteurs non ménagers
 - Déploiement du système Cliiink de récompense du geste de tri du verre
 - Lancement de la campagne « Jardinons au naturel »

2021 : Les perspectives

- Premiers travaux d'optimisation des déchetteries portant sur la mise aux normes
- Diagnostic biodéchets : accompagnement des changements de pratiques autour de la gestion des biodéchets
- Renouvellement du marché de bacs, groupement pour l'achat de composteurs
- Mise en place d'une benne éco-mobilier pour la déchetterie de la Biarne

Le rapport d'activité du service a été validé en juin 2021.

8- Habitat

Politique locale de l'habitat (élaboration, suivi et révision OPAH)

Afin de suivre les travaux et les demandes de subventions des dossiers validés avant l'arrêt de l'OPAH sur l'ancien périmètre S2G, la communauté de communes a missionné le bureau d'étude Urbanis.

Fin 2019, un marché a été attribué au bureau d'étude Villes Vivantes afin de réaliser une étude pré-opérationnelle OPAH ou PIG sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes (à l'exclusion du périmètre OPAH –RU de Moissac) qui permettra :

- de proposer une analyse des dysfonctionnements du parc privé sur le territoire et un repérage de l'habitat indigne,
- d'explicitier les enjeux et les objectifs opérationnels en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé, de lutte contre la précarité énergétique (Habiter Mieux), d'adaptation du parc au vieillissement et au handicap, de lutte contre la vacance et l'habitat indigne, de typologie de conventionnement des loyers,
- de repérer les spécificités du territoire,
- de définir les cadres opérationnels et les dispositifs particuliers à mettre en place en proposant des modalités administratives, financières et techniques liées à la mobilisation des fonds de l'Anah, et à la mise en place éventuelle de dispositifs sur fonds propres,
- d'identifier les moyens humains et les partenariats à mobiliser,
- de définir des indicateurs de suivi et d'évaluation en continu,
- de formaliser le projet de convention d'OPAH ou PIG adapté au territoire de la communauté de communes.

Cette étude a été menée durant l'année 2020 mais, suite à la crise sanitaire, elle est prolongée durant l'année 2021. Elle est en cours de finalisation avec l'élaboration d'un projet de convention pour la mise en place d'une OPAH et d'une opération façade début 2022.

Appui technique aux communes sur la police spéciale du maire en matière d'habitat :

Par arrêté du 21 décembre 2020, le Président a renoncé au transfert de plusieurs polices spéciales dont notamment celle de l'habitat.

Cependant, comme le stipule la délibération définissant l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence de l'habitat, le service aménagement et habitat apporte un appui technique pour les communes du territoire en termes de police spéciale.

2020 :

- Plainte de logement indigne sur Durfort-Lacapelette : visite, fiche technique pour aide au rapport de visite, lien entre les services de l'Etat et la commune
- Eboulement à Boudou : procédure de relogement, rédaction du projet d'arrêté, saisi du bureau d'expert, relation entre commune et service de l'Etat, aide à la demande de catastrophe naturelle, visite sur site...
- Signalement logement indécemment Garganvillar : visite avec du logement avec la commune, aide à la rédaction mise en demeure

2021 : Les perspectives

- Finalisation de l'étude pré-opérationnelle sur l'ensemble du Territoire
- Signature la convention OPAH et opération façade

- Conclusion d'un marché pour suivi et animation de l'OPAH

9- Logement

Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

La Communauté de Communes, étant compétente en matière d'habitat et ayant deux quartiers prioritaires de la ville sur son territoire, doit mettre en place plusieurs mesures :

- Définir une politique intercommunale des attributions avec une CIL.

La CIL est une instance qui a pour objet de définir la politique intercommunale d'attribution des logements sociaux en concertation avec différents partenaires. L'objectif premier de ce dispositif est de permettre une meilleure mixité sociale à l'échelle du territoire, des communes et des quartiers.

Cette instance est co-présidée par le Président de la Communauté de Communes et le Préfet. Elle est composée de 3 collèges :

- 1 collège de représentants des collectivités territoriales dont les maires sont membres de droit
 - 1 collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions (bailleurs sociaux, réservataires...)
 - 1 dernier collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement
- Elaborer un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs de logements sociaux (PPGDID).

Objectifs

- Simplifier les démarches des demandeurs
- Faciliter l'accès à l'information du public
- Rendre plus transparentes les étapes de l'instruction de la demande
- Favoriser l'examen des situations les plus complexes
- Favoriser le partage des informations relatives à la demande et à son parcours entre les différents partenaires

Plusieurs groupes de travail ont été organisés avec les différents partenaires (communes, réservataires, bailleurs, CCAS, EPCI). Ces groupes ont travaillé à la définition d'une grille de cotation spécifique au territoire intercommunal et sur la gestion en flux des réservataires communaux de logements sociaux. Une commission de coordination, instance opérationnelle de la CIL a été mise en place.

Ces groupes de travail ont également travaillé sur la finalisation du projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs qui vise à :

- Simplifier les démarches des demandeurs
- Améliorer l'information dispensée aux demandeurs
- Gérer les demandes de façon partagée à l'échelon intercommunal dans le cadre d'une politique intercommunale et partenariale des attributions.

Faits marquants 2020

- 13 octobre 2020 : Installation de la 1^{ère} commission de coordination
- Octobre à décembre 2020 : démarche concertée sur la cotation de la demande de logement social et les gestions en flux des logements pour les réservataires communaux.

2021 : Les perspectives

- Validation du projet de PPGDID par la CIL et le conseil communautaire

- Mise en place de ½ journées de formation à l'attention des agents d'accueil des mairies et structures partenaires de PPGDID pour accueillir et informer les demandeurs de logement social de façon harmonisée à l'échelle de la communauté de communes.
- Signature de la Convention Intercommunale d'Attribution et de la Convention d'application du PPGDID : Service d'accueil et d'information des demandeurs.
- Finalisation de brochures d'information sur la demande de logement social
- Communication et information sur le site internet de la communauté de communes
- Pilotage et animation du réseau des professionnels du service d'accueil et d'information des demandeurs de logements sociaux par l'EPCI
- Envisager une démarche d'évaluation du PPGDID

Aire d'accueil des gens du voyage (gestion et suivi)

Repères

- Au 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe a confié la gestion des aires d'accueil des gens du voyages aux Communautés de Communes
- 2 aires à gérer :
 - Aire d'accueil de Laverdoulette
 - Aire de grand passage de Maniou fermée définitivement en décembre 2019 compte tenu de sa localisation en zone inondable

Faits marquants 2020

- Recrutement d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de restructuration de l'aire de Laverdoulette
- Actualisation du règlement intérieur de l'aire
- Relance du marché de gestion de l'aire d'accueil avec Vago au 31 août 2020.
- Participation de la Communauté de Communes aux travaux d'élaboration du schéma départemental 2020/2025 des gens du voyage. Le schéma est toujours en cours.

Perspectives 2021

- Lancement du marché de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Laverdoulette.
- Fermeture temporaire de 4 mois de l'aire de Laverdoulette pendant la réalisation des travaux.
- Réflexion particulière avec les services de l'Etat sur les solutions à mettre en œuvre en termes de sédentarisation en lien avec les résultats de l'étude sur les besoins en habitat des familles. Perspective de recrutement une Maitrise d'Œuvre Sociale Urbaine afin de concevoir des terrains familiaux et un habitat adapté.
- Evacuation des dépôts sauvages sur l'aire de Maniou et remise du terrain à la commune de Castelsarrasin.

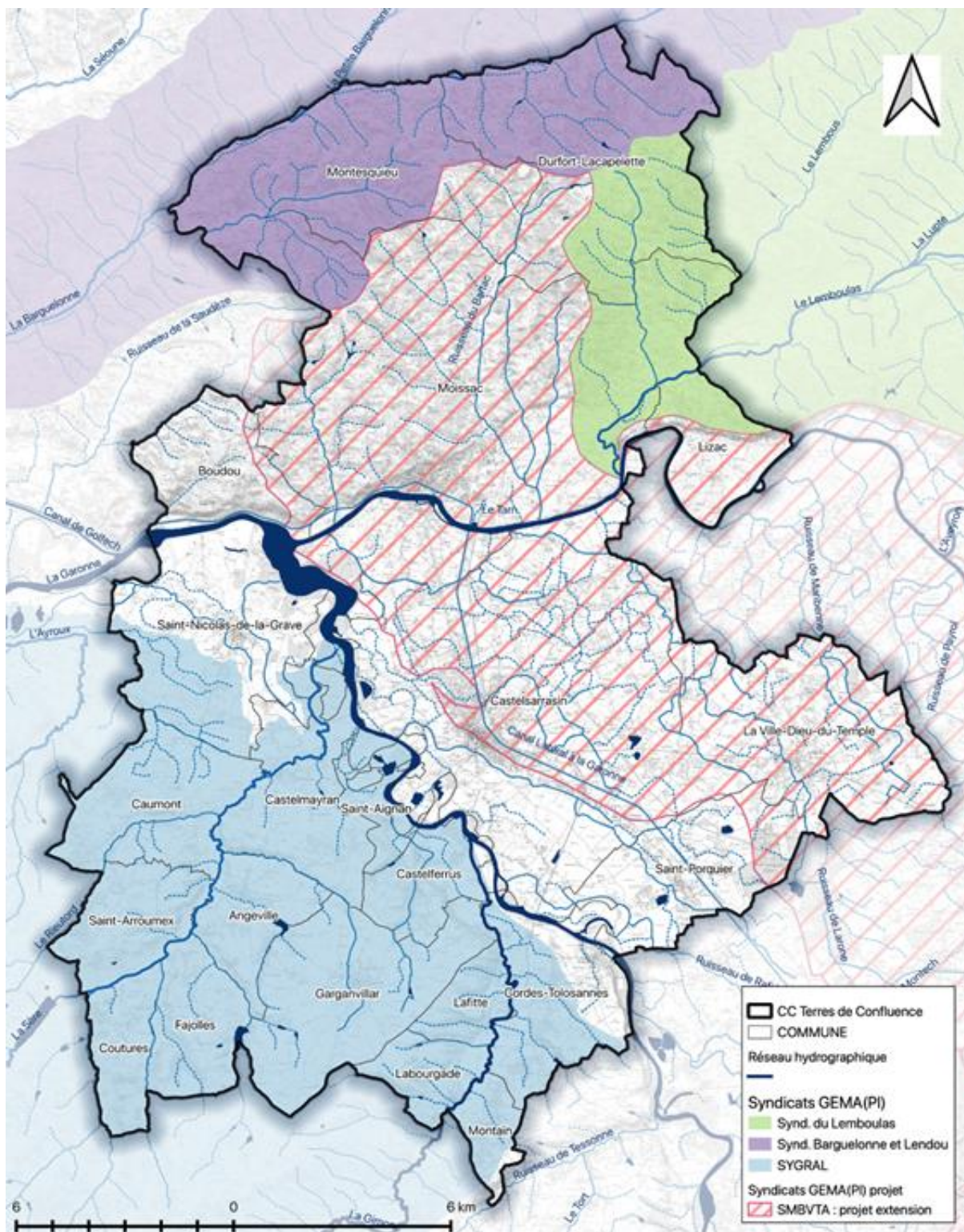
10- Environnement

GEMAPI et Eau

Repères

- Prise de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018
- 5 bassins versants
- 1 TRI Montauban – Moissac (Territoire à Risque Inondation) impactant Castelsarrasin, Moissac et Lizac
- Définition du Programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) sur le TRI Montauban-Moissac et dépôt du dossier de candidature

- 3 syndicats de rivières : syndicat du Lemboulas, de la Barguelonne et Lendou et le SYGRAL (Syndicat de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne)
- Convention de partenariat avec l'entente Neste et rivières de Gascogne
- Report du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif en 2026.



Faits marquants 2020

- Désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour élaborer une étude de préfiguration de la compétence GEMAPI et élaborer l'étude de danger des systèmes d'endiguement de Moissac-Lizac.
16 avril 2020 : Marché attribué au CEREMA

- Septembre 2020 : choix d'un bureau d'études pour réaliser l'étude de préfiguration de la compétence GEMAPI.
- Décembre 2020 : Présentation du diagnostic et des premiers axes stratégiques en COPIL.

2021 : Les perspectives

- Rencontre avec le syndicat du Tarn aval pour la gestion de la compétence sur la partie tarnaise ;
- Signature de la convention-cadre du PAPI Tarn et recrutement d'un chargé de mission PAPI mutualisé ;
- Dépôt du dossier d'étude de danger des systèmes d'endiguement de Moissac-Lizac avant le 30 juin 2021 ;
- Validation de la stratégie politique pour la compétence GEMAPI et premières actions.

Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif continue d'assurer son rôle de contrôle et de conseil à destination des usagers du SPANC, afin de supprimer les installations qui posent des problèmes environnementaux et/ou sanitaires.

- 1 budget abondé par le budget général (fonctionnement : 158 191 € de recettes et 143 887 € de dépenses)

Repères

- Personnels et matériels mobilisés par la régie : 2,32 ETP puis 1,32 à partir de mars 2020
 - Contrôleurs : 1,5 ETP jusqu'en mars puis 1 ETP
 - Responsables et administratifs : 0,82 ETP
- 16 500 habitants concernés par l'assainissement individuel
- 549 installations contrôlées, sur les 7 215 existantes
 - 3 contrôles de bon fonctionnement périodiques
 - 123 diagnostics initiaux
 - 120 contrôles de conception
 - 91 contrôles de réalisation
 - 210 contrôles de bon fonctionnement pour vente immobilière
 - 1 contrôle administratif pour un ANC de plus de 20 EH
 - Sur les 336 contrôles de bon fonctionnement (initiaux, ventes et périodiques) 29 % sont conformes, 64 % sont non conformes et 6% ont conclu à une absence d'installation
- 28 avis d'urbanisme instruits
- 80 points sur 100 pour l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Faits marquants 2020

- Lancement de la campagne de diagnostics initiaux sur Castelsarrasin en octobre 2020
- 549 contrôles réalisés
- 22 communes sont gérées en régie par le SPANC
- 50 installations réhabilitées
 - Les missions de contrôle des installations sont réalisées :
 - directement en régie,
 - par prestation pour les campagnes de diagnostic ou le remplacement des agents en cas d'absence longue.

2021 : Les perspectives

- Poursuite des services mis à disposition des usagers
- Démarrage des contrôles initiaux de fonctionnement des installations existantes sur Moissac
- Création d'une procédure à destination des communes sur les suites à donner pour les ANC contrôlés à risques

Centre aquatique intercommunal



Esquisse : Atelier Po&Po

Repères

- Objectif 1^{er} de l'équipement : savoir nager dans le cadre de l'apprentissage scolaire

Faits marquants

- 6 février 2020 : Avant-projet Définitif validé au conseil communautaire.
- Maîtrise d'œuvre : Atelier Po&Po choisi pour la conception et la construction du centre aquatique intercommunal.
- 18 février 2020 : Décision du président : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique intercommunal sur la Commune de Castelsarrasin – Rémunération définitive du Maître d'œuvre.
- Février /mars 2020 : Dépôt des demandes de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, de l'Etat et de la Région (équipements sportifs et économie d'énergie)
- Mars 2020 : Dépôt du permis de construire
- 20 mai 2020 : décision du président dans le cadre du Covid 19 : centre aquatique intercommunal - Modification du plan de financement
- 5 juin 2020 : décision du président : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre aquatique intercommunal sur la Commune de Castelsarrasin – Prolongation du délai de réalisation du DCE dans la phase d'études « Assistance à la passation des marchés de travaux – AMT ».
- 26 juin 2020 : décision du président : centre aquatique intercommunal - Modification du plan de financement
- 13 juillet 2020 : Octroi du permis de construire et autorisation sur ERP par le Maire de Castelsarrasin
- 7 août 2020 : Lancement de la consultation des entreprises avec l'intégration de clauses sociales d'insertion professionnelle (2100 heures).
- 3 novembre 2020 : Validation relance consultation pour 9 lots (8 en AOO et 1 en MAPA) en bureau communautaire
- 6 novembre 2020 : Publication Avis d'appel public à concurrence

Projet :

- Projet de 11 226 126 € HT dont 8 995 783 € HT de travaux : reste à charge attendu : 3 421 784 € HT

Subventions – partenaires extérieurs

Subvention	Montant sollicité	Date acceptation	Montant obtenu	Conditions versement
DETR TRANCHE 1	715 000 €	Juillet 2020	715 000 €	
ANDS	977 400 €	Octobre 2020	600 000 €	
Région – équipement aquatique	1 231 500 €	Octobre 2020	1 200 000 €	
Région – chaudière bois	190 800 €	Octobre 2020	92 423 €	
Département 2020-2026	480 000 €	Novembre 2020	420 019 €	Annuités

- D'un bâtiment de 3130,3 m² décomposé de la façon suivante :
 - 333,5 m² pour l'espace accueil et personnel
 - 656,4 m² pour l'espace vestiaire
 - 1 340,6 m² pour l'espace piscine avec un bassin sportif de 315,5 m² et 5 couloirs de nage, un bassin apprentissage de 197 m² et un toboggan
 - 120 m² pour l'espace bien-être
 - 628.8 m² pour les locaux techniques
- L'aménagement des espaces extérieurs avec une aire de jeux d'eau de 130 m², des espaces de détente et des zones de stationnement, accès et espaces verts.
- Il doit y avoir des clauses d'insertion sociales également
- Mode de gestion du futur équipement : Délégation de Service Public
- Mise en service à l'automne 2022

Perspectives 2021

- 2 février 2021 : attribution des 16 lots pour les marchés de travaux pour un montant de 7 782 398,16 € HT, soit 9 338 877,79 € TTC (Lot 1 : Gros œuvre, lot 2 : Charpente métallique, lot 4 : Couverture - Etanchéité – Façades, lot 5 : Serrurerie – Métallerie, lot 7 : Menuiseries intérieures signalétique, lot 8 : Plafonds - Doublages - Cloisons - Revêtements Muraux, lot 9 : Peinture, lot 10 : Plafond tendu, lot 12 : Cabines-Casiers-Equipements vestiaires, lot 13 : Bassins inox - équipements de bassins, lot 14 : Toboggan, lot 15 : Chauffage Ventilation Climatisation, lot 17 : Traitement d'eau et animations, lot 18 : Courants forts - courants faibles, lot 20 : VRD - espaces verts, lot 21 : Espaces bien-être).
- 25 février 2021 : attribution des 3 lots (Lamecol (lot 3), Lagarrigue SARL (Lot 11), Quercy Confort (Lot 16)) pour les marchés de travaux pour un montant de 704 091.64 € HT, soit 844 909,97 € TTC.
- Sur les 20 lots notifiés : 73,54% de l'enveloppe budgétaire travaux ont été attribués aux entreprises du département (1 812 468,08 €, soit 20,37%) ou départements limitrophes : Haute-Garonne, Gers, Lot-et-Garonne et Tarn (4 730 373,62 €, soit 53.17%).
- 9 mars 2021 : attribution du lot 6 (Menuiserie aluminium) pour un montant de 409 900,00 € HT, soit 491 880,00 € TTC.

Avance forfaitaire : pour les marchés de travaux, il est prévu, habituellement, 5% d'avance. Suite à la crise COVID, et afin de soutenir la trésorerie des entreprises, 30 % d'avance forfaitaire ont été prévus. Au 21 juillet 2021, nous avons versé 892.690,11 € d'avance forfaitaire.

Clauses d'insertion :

Pour le marché du centre aquatique : **2 100 heures** imposées aux entreprises (60 semaines) :

- Lot VRD ;
- Lot gros œuvre ;
- Lot chauffage/climatisation ;
- Lot électricité.

→ 4 mars 2021 : 1ère réunion de chantier

→ Mai 2021 : Début des travaux.

→ 22 juin 2021 : attribution des lots 19 et 22 pour un montant de travaux de 180.723,70 € HT, soit 216.868,44 € TTC.



1er juillet 2021 : installation des voiles de protection

ANNEXE

- Statuts de la Communauté de communes Terres des Confluences.